

(fenêtres) (sur . cours)

Elections professionnelles : votez

jusqu'au 6 décembre

Quels fonctionnements
pour réussir l'école ?

Notre dossier

Éric Maurin

La situation des ZEP



(fenêtres) (sur . cours)

N° 278

1^{er} décembre 2005

E d i t



Actu

4

19 NOVEMBRE : mobilisation pour les services publics
RÉUNION : le fléau de l'illettrisme
CHAMPVANS : une classe parallèle pour scolariser les enfants



Dossier

14



QUELS FONCTIONNEMENTS POUR RÉUSSIR L'ÉCOLE

Se donner les moyens de faire réussir les élèves nécessite que l'on s'interroge sur les modes d'organisation et les pratiques

Métier

20

PORTRAIT : Christelle Hannon, liste complémentaire
ROUEN: la ZEP sacrifiée
INSTITUTIONNEL : éducation au développement et à la solidarité internationale



Réflexions

28



LEUR AVIS : Espagne, vers une égalité public-privé ?
INTERNET : sommet dans un pays bafouant les droits de l'homme
INTERVIEW : Eric Maurin revient sur la crise des banlieues

Avec force nous avons exprimé le 19 novembre nos exigences pour les

services publics, pour obtenir des mesures d'urgence en faveur de l'école et de la réduction des inégalités.

Les enseignants sont attachés à leur métier et défendent quotidiennement les valeurs de l'école car l'avenir des enfants se joue aussi dans les classes.

La capacité de rassemblement, d'intervention, d'innovation et de mobilisation de la profession participe du type de syndicalisme que nous construisons.

Les enseignants des écoles ont toujours participé massivement aux élections professionnelles.

Ils ont conscience que cette représentation pèse auprès du ministère comme des Inspections Académiques. S'exprimer, se faire entendre sont des exigences qui ont sans cesse besoin d'être réaffirmées.

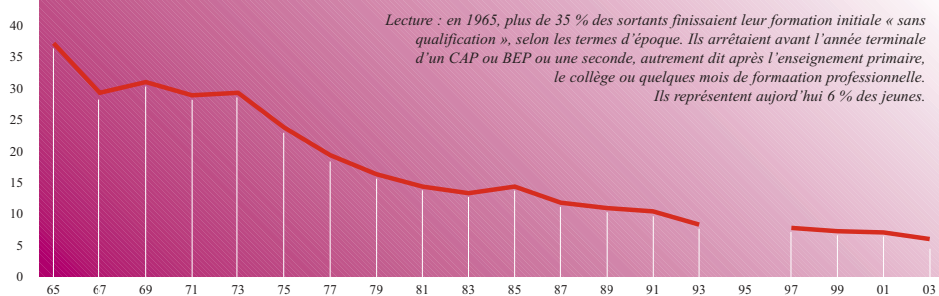
Gilles Moindrot

Sorties de jeunes sans qualification

Les « sorties sans qualification » telles que l'Éducation nationale ou l'INSEE les définient, concernent les élèves ayant quitté l'école à niveau VI et Vbis de la classification française, soit en fin de troisième ou en cours de CAP ou BEP (avant diplôme). D'après l'Union européenne et les organismes internationaux, tout élève ne disposant pas d'un niveau de formation au moins équivalent au second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, secondes générales et technologiques) « risque d'éprouver de sérieuses difficultés professionnelles et sociales ». En France, les jeunes sortant sans qualification du système éducatif sont en constante diminution depuis les années 60. Alors qu'en 1965, plus de 35 % des élèves finissaient leur formation initiale « sans qualification »,

ils représentent aujourd'hui 6 % d'une génération, soit environ 58 000 jeunes. Le diplôme est une protection contre le chômage, et ces jeunes, encore trop nombreux à quitter le système scolaire sans qualification, sont plus fragilisés que les autres face à l'emploi.

Proportions de jeunes sortant sans qualification de 1965 à 2003



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation initiale « sans qualification », selon les termes d'époque. Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège ou quelques mois de formation professionnelle. Ils représentent aujourd'hui 6 % des jeunes.

Source Panels : RERS 2004

Réduction des effectifs dans la fonction publique

Les mesures salariales proposées par Christian Jacob, ministre de la fonction publique, le 9 novembre aux fédérations de fonctionnaires lient la discussion sur les rémunérations du 6 décembre aux gains de productivité dégagés par les administrations. Dominique de Villepin proposait déjà dans son discours sur « l'Etat stratège » un intéressement des fonctionnaires à la réduction du nombre de postes, en reversant sous forme de rémunération 50 % des économies réalisées par l'Etat.

Ce lien est à rapprocher de l'évolution de la gestion des ressources humaines (GRH) suite à la mise en place de la LOLF et de la volonté réaffirmée récemment,

par Georges Tron rapporteur du budget, de diminuer le nombre de fonctionnaires en profitant des départs massifs en retraite ces prochaines années. Chaque ministère devra fournir au 1er février des propositions chiffrées de redéploiement et de non-remplacement de ses effectifs.



De 2003 à 2005, ce sont 12 922 postes de fonctionnaires qui ont été supprimés. Le budget de 2006, fraîchement voté, programme 5300 suppressions supplémentaires.

Cette vision de la fonction publique est à l'opposé de celle portée par la FSU et développée par les manifestants du 19 novembre qui réclamaient un service public de qualité pour tous.

L'école des loisirs victime de boycott

Tout commence en septembre, lorsque Le Figaro, dans un article, s'est indigné dans ses colonnes de la publication par la maison d'édition « L'Ecole des loisirs » d'un album destiné aux jeunes enfants intitulé « Jean a deux mamans », qui met en scène une famille homoparentale. Un appel à boycott de l'Ecole des Loisirs a été lancé par plusieurs organisations catholiques, et la maison d'édition a reçu des centaines de courriers d'insultes. Dans une lettre, le SNUipp, a affirmé son soutien à la « maison d'édition, partenaire des écoles et de l'ensemble des collègues qui soutiennent son exigence de qualité ». « La littérature jeunesse est un support précieux pour le travail en classe, rappelle le syndicat. Nous espérons, que l'Ecole des Loisirs et les autres maisons d'édition, poursuivront leur travail. » Dans sa réponse de remerciement, Jean Delas, directeur général de l'Ecole des Loisirs, « profite de cette occasion pour remercier tous les instituteurs et tous les professeurs des écoles pour leur amitié constante. »

Elections professionnelles : jusqu'au 6 décembre... votez SNUipp !



Avez vous voté ? Il ne reste que quelques jours à chaque enseignant des écoles pour le faire afin d'élire les délégués du personnel dans les commissions administratives paritaires départementales et nationales (C.A.P.D et C.A.P.N).

Un vote très important. Les enseignants savent l'intérêt d'avoir des élus disponibles, efficaces qui, face à l'administration, agissent au quotidien pour la défense individuelle et collective de tous les personnels sans exclusive. Consultée sur toutes les opérations qui gèrent la carrière : avancement, mutations, mouvement, formation, la C.A.P.D est aussi le lieu où les élus défendent les enseignants dans leur droit contre l'arbitraire. Les élus du SNUipp

(1), jouent un rôle déterminant pour garantir l'équité, le respect des règles pour tous face aux faits du prince, et aux tentatives de passe-droits. Ils informent toute la profession pour garantir la transparence, ils contribuent à la mobilisation des enseignants pour créer le rapport de force et faire avancer des propositions pour l'école et les personnels.

Leur expérience, leur représentativité, leur travail sont un gage d'efficacité. Les instituteurs et professeurs des écoles voteront le 6 décembre dans les écoles de 8 classes et plus. Tous les autres n'ont que quelques jours pour voter par correspondance (le vote doit parvenir le 6/12 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi). Une participation importante donnera plus de représentativité aux élus face à l'administration. Alors, votez SNUipp !

(1) Premier syndicat des enseignants du premier degré, le SNUipp a recueilli en 2002 près de 44% des voix.

Affichages

locations

Gard sud Alès villa 4-6pers jardin balcon terrasse
T.06.64.96.32.74 / 04.42.52.99.48

38 Autrans apt 55m2 6 pers fond alpin cent 3 min
à pied T.06.80.23.99.94

73 Valcenis F2 5p conf tv T.04.78.73.75.75

05 Les Orres st 4/6pers T.01.46.49.90.01

73 La Norma 6/8p pd pist T.04.79.05.14.78

Hte Savoie coll loue pr La Clusaz Gd Bornand
appt 4/5p T.04.50.45.79.29

05 Les Orres st 4/6pers T.01.46.49.90.01

73 La Norma 6/8p pd pist T.04.79.05.14.78

Hte Savoie coll loue pr La Clusaz Gd Bornand
appt 4/5p T.04.50.45.79.29

échange

Echangez votre logement entre collègues échanges

enseignants [http :www.internest.org](http://www.internest.org)
T.05.59.02.02.02

Vacances dans 50 pays avec INTERVAC éch maison
ou appart toute période
<http://www.intervac.com> www.intervac.com T.

divers

Accompagnateur retraité ayant déjà une expérience
en classe de mer propose service pour la montagne
T.06.30.72.50.66

Découverte de Cuba 19 fév 3 mars 06 Santiago
Trinidad La Havane T.05.63.55.23.06

recherche

Aubervacances-Loisirs (ville d'Aubervilliers)
recrute directeur/trices BAFD et économes pour
centres de vacances été 2006 (mer, montagne)
enfants et jeunes
de 6 à 15 ans. Contacter l'Association 5 rue
Schaeffer
93300 Aubervilliers T.01.48.39.51.21

Grande-Bretagne : syndicats unis contre les académies

Les syndicats anglais ont entériné le principe d'une manifestation nationale pour s'opposer au programme d'académie du gouvernement. Les académies sont des écoles publiques, co-financées par des investisseurs privés, qui échappent au contrôle des autorités locales. Elles sont créées en vue de remplacer les écoles qui, selon le gouvernement, sont défailtantes.

Congo : 30 dollars par mois pour les enseignants

Le gouvernement du Congo a décidé de mettre fin à 13 années de prise en charge des salaires des enseignants par les parents d'élèves. Cependant, il n'a pris aucune mesure pour réajuster le salaire malgré l'engagement signé en février 2004 de le fixer à 208 dollars. En septembre les enseignants ont refusé l'offre du gouvernement d'un salaire à 50 dollars. Actuellement un enseignant touche 30 dollars par mois, primes de transport compris.

25 millions

C'est le nombre de victimes fait par le SIDA depuis 1981. Le rapport annuel de l'ONUSIDA révèle également que la progression de la maladie a doublé depuis l'an, dernier.

Etats-Unis : de 16 à 18

Le gouverneur de l'Etat du New Hampshire propose d'allonger la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans. Cette proposition se base sur le constat que 2 500 jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme, ce qui nuit à leur possibilité d'obtenir un emploi.

Canada : les profs brutalisés

Environ 30 % des professeurs et des personnels travaillant dans le secteur de l'éducation de l'Etat d'Ontario ont déclaré avoir été victimes de brimades de la part de parents d'élèves. De plus 24 % des participants à cette étude affirment avoir également été malmenés par leur supérieur et 15 % par un collègue.

Climat :

« question de solidarité internationale »

Le « Rendez-vous climat » vient de faire le bilan de la mise en œuvre du plan climat un an et demi après son lancement. Où en est-on ?

Un an et demi après l'existence du Plan Climat, le bilan est bien maigre car le gouvernement se contente de mesurètes. Le plus gros raté reste sans conteste la non mise en œuvre du bonus/malus sur les véhicules particuliers qui était pourtant à l'étude.

Quelles mesures attendiez-vous du rendez-vous climat ?

En terme d'annonce, nous n'attendions rien d'exceptionnel. La seule nouveauté est la hausse du tarif d'achat sur le solaire photovoltaïque. Pour le reste rien de significatif, notamment sur les transports, qui est le secteur le plus préoccupant que ce soit en terme de volume émis (26 % des rejets actuels) ou en projection d'ici 2010.

Les pays industrialisés et en voie de développement ont-ils pris toute la mesure des



Olivier Louchard,
Réseau Action Climat (13 ONG de lutte contre les changements climatiques)

scénarios des chercheurs sur le réchauffement planétaire ?

La communauté internationale se base sur les travaux des scientifiques et a bien conscience du problème. Les objectifs affichés sont aujourd'hui les bons : à l'échelle de la planète, il faut diviser par 2 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui signifie de les diviser par 4 pour les pays industrialisés (un habitant des Etats Unis rejette en moyenne 40 fois plus de CO2

qu'un Africain). Mais la traduction de ces objectifs en moyens par ces derniers ne sont pas du tout à la hauteur. Réduire nos émissions est également une question de solidarité internationale car c'est le seul moyen d'éviter les impacts des changements climatiques qui toucheront tous les pays, et de manière accentuée les plus pauvres.

**Propos recueillis par
Christelle Mauss**

Pentecôte fériée mais rattrapée

La « journée de solidarité » dans l'éducation nationale n'aura plus lieu le Lundi de Pentecôte. Suite aux protestations exprimées l'an dernier par les parents et les enseignants (de 30 à 60 % de grévistes selon les départements), la journée du Lundi de Pentecôte est à nouveau « fériée » dans l'éducation nationale. En 2006, les élèves retrouveront ce jour férié, mais les enseignants devront se plier à l'exigence de la journée de solidarité à une autre date, sans élèves. Le décret paru au JO le 17 novembre précise que les enseignants effectueront « une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ». Dans le premier degré, «

sa date est déterminée par l'IEN après consultation du conseil des maîtres ». Le SNUipp a rappelé à plusieurs reprises son opposition à cette mesure inappropriée qui ne règle en rien la question du financement des personnes dépendantes et ne vise qu'à allonger le temps de travail des salariés. Les enseignants sont pleinement investis dans leur mission, et ils consacrent déjà une part importante de leur temps personnel à des tâches professionnelles autres que l'enseignement. Le SNUipp fera des propositions qui permettent l'expression des conseils de maîtres et aux écoles de continuer à contester cette décision autoritaire, injuste et inefficace.

C. M.

19 novembre : les services publics se manifestent



*Des manifestants
venus de toute la
France ont battu le
pavé parisien.*

Trente mille manifestants à Paris derrière la banderole de tête réclamant « *Des services publics de qualité partout et pour tous* ». Quelques milliers d'autres en province à Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Valence... dans une vingtaine de manifestations et rassemblements. Ce 19 novembre, citoyens, élus locaux, syndicalistes ont répondu au rendez vous fixé par la « *Fédération des collectifs de défense des services publics* ».

Aux côtés des employés d'EDF présents à la veille de son introduction en bourse, des cheminots alors qu'un mot d'ordre de grève est déposé pour la semaine suivante contre la menace d'une « *privatisation rampante* » de la SNCF, des employés de la poste dont la fermeture des bureaux se poursuit en zones rurales, enseignants et personnels de l'Education marchaient eux aussi pour le service public d'éducation au moment où se joue à l'assemblée nationale le sort du budget 2006 de l'éducation. D'autres choix budgétaires sont en effet nécessaires pour l'école. Les politiques conduites ces dernières années ont supprimé les postes. Les zones urbaines et rurales déshéritées ont été souvent les plus touchées. A l'appel du SNUipp, les enseignants des écoles sont venus porter l'exigence d'une autre politique éducative qui développe l'emploi public, réponde aux besoins et programme les moyens afin de permettre la réussite de tous les jeunes.

« *Il y a une fracture géographique de l'école, qui isole d'une part les quartiers dits difficiles, et d'autre part le milieu rural. Les services publics sont un des éléments qui per-*

mettront de sortir de la crise sociale sur le long terme : ils permettent le développement économique. En tant qu'employeur l'Etat a un rôle à jouer » rappelle Gérard Aschiéri au nom de la FSU dans la manifestation parisienne.

Le contexte de ces dernières semaines, avec les événements survenus dans les banlieues a pesé sur la prise de conscience. Tous les syn-

dicats ont souligné les carences dont souffrent les banlieues comme les zones rurales. « *Les services publics participent à lutter contre les discriminations sociales* » entend-on témoigner dans la manifestation. Or les moyens donnés aux services publics sont insuffisants.

La défense et le développement des services publics sont devenus une question centrale dans notre société parce qu'elle conditionne l'accès à des droits fondamentaux tel que l'éducation et la santé pour tous. Ils garantissent pour les plus démunis l'égalité et les solidarités.

Ce deuxième succès après la première manifestation de Guéret, neuf mois plus tôt, devrait être suivi de nouvelles mobilisations dans les semaines à venir dans un contexte où les conflits sociaux témoignent de l'exigence de développement des services publics

Gilles Sarrotte

Services publics en Europe : Bolkestein au Parlement en janvier

Il n'y a toujours pas eu d'accord à Strasbourg le 22 novembre dernier concernant le projet de directive Bolkestein présenté par la commission européenne responsable des marchés intérieurs sur la libéralisation des services. La commissaire européenne Evelyne Gebhardt, rapporteuse du texte espérait qu'une majorité pourrait être dégagée avec l'appui des eurodéputés français et des déclarations de Jacques Chirac tenues au printemps, peu avant le référendum sur le projet de constitution européenne.

Ces dernières semaines, les principaux groupes politiques avaient trouvé quelques compromis. Le Principe du Pays d'Origine (PPO) ne s'appliquera pas au droit du travail, ce sera celui du pays où seront rendus les services qui devra être appliqué aux salariés. Les services dits « *non marchands* » sont exclus de la directive (éducation, santé) ainsi que les activités liées à la culture, au cinéma et à l'audiovisuel. Mais, deux points d'achoppements persistaient. La majorité de la commission parlementaire a refusé d'exclure du projet de directive les Services d'intérêt économique général (SIEG), en vertu de quoi, les services l'eau et de l'énergie pourraient être soumis aux dispositions du texte. Le second concerne le PPO qui n'a pas été retiré du texte et auquel la loi applicable au prestataire de service sera celle de son pays d'établissement et non celle du pays où il rend le service, comme le proposait la commissaire (hormis le droit du travail donc).

Le texte ira donc en l'état devant le parlement européen. Evelyne Gebhardt espère dégager une majorité en séance plénière autour de ses propositions. Prochain rendez-vous législatif le 15 janvier. Les organisations syndicales et associatives qui s'étaient mobilisées le 19 mars contre la directive Bolkestein projettent une nouvelle action à Strasbourg en janvier.

Réunion contre l'illettrisme

Le département de la Réunion est profondément marqué par l'illettrisme. Plusieurs acteurs, dont la section départementale du SNUipp qui organise un colloque sur le sujet, ont déclenché une véritable lutte contre l'illettrisme. Témoignages d'un département défavorisé à plus d'un titre.

L'île ne manque pas d'atout : en y débarquant au début du XVI^e siècle, les Portugais, bientôt suivis des Hollandais et des Anglais, ont compris son importance sur la Route des Indes. Les Français, prenant possession de l'île qu'il nomme Bourbon, y apprécieront la culture de la canne à sucre. Un parfait exemple de colonie, où les colons ne participeront pas à l'euphorie des députés qui aboliront, enfin, l'esclavage en 1848. Ce passé n'explique pas tout, il pèse encore sur un siècle et demi d'évolution. Ce département français, qui tient le seizième rang pour la population avec ses 753 600 habitants, n'a rien perdu de son importance stratégique dans l'océan indien, ni de son intense activité agricole. Est-ce pour cela que la République a été si peu vigilante quant à l'éducation de ses enfants ? Toujours est-il qu'il faudra attendre 1996 pour que la scolarisation de tous les enfants soit effective jusqu'à la fin du collège. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la lutte contre l'illettrisme soit une bataille essentielle, reconnue par les pouvoirs publics, menée par le SNUipp qui tiendra le 29 novembre prochain, un colloque associant pour la première fois les enseignants du premier degré à la réflexion (voir ci-contre).

La réalité est en effet alarmante : on estime dans une fourchette de 100 à 120 000 le nombre de personnes illettrées. Dans la tranche d'âge des plus de 44 ans, elles sont une majorité (54 %) et, fait alarmant, elles sont 46 % dans la tranche des 16 à 44 ans, selon une synthèse des données établie par le



rectorat. Les évaluations effectuées en 2002 lors des journées d'appel de préparation à la Défense décrivent 22,51 % des 9 352 jeunes présents ayant « des difficultés de lecture » et 10,3 % des « grandes difficultés ». Plus on va vers les couches en difficulté, plus cette situation s'aggrave : 39 % des bénéficiaires du RMI en 2001 étaient illettrés. Rappelons que la moyenne nationale est de 9 % d'illettrés.

« J'ai été à l'école, mais pas très longtemps, reconnaît Marie, 49 ans. Il fallait s'occuper des petits frères »

Une charte régionale conclue entre élus, syndicats, collectivités et associations et un volet de « Lutte contre l'illettrisme » dans le contrat de plan Etat-Région 2000/2006 ont permis la mise en place d'un dispositif qui concerne la formation des adultes, mais aussi les écoles. Les services sociaux, les missions locales, l'ANPE... repèrent les personnes potentiellement intéressées. Dans les lieux où on les prend ensuite en charge, les témoignages ne manquent pas. Ils parlent d'abord de la culpabilité qu'éprouve l'illettré, des excuses connues qu'il donne ici ou là : poignet cassé,



lunettes oubliées... « *J'ai été à l'école, mais pas très longtemps, reconnaît Marie, 49 ans. Il fallait s'occuper des petits frères* ». Elle suit aujourd'hui 600 heures de formation, comme David. Nul ne peut deviner en effet que cet imprimeur de 34 ans est illettré. Il est en CM1, lorsqu'il est frappé d'un drame familial. « *J'avais à cette époque des difficultés à suivre, et la maîtresse ne prenait pas en compte ma situation* ».

On le devine, la mise en cause de l'école est monnaie courante. Comment expliquer en effet que des enfants puissent quitter l'école sans savoir ni lire, ni écrire, et que le nombre d'échec dépasse de loin celui d'un phénomène marginal ? Arlette, mère de famille de 50 ans, est plus encore accusatrice : « *C'est pas une question de moyens, puisque l'école, c'est gratuit. C'est peut-être aussi un manque d'attention des maîtres. En tout cas, il y a trente ans, c'était comme ça. On s'occupe des meilleurs, et on laisse les mauvais de côté. Un enfant qui n'est pas pris en charge passé 10 / 12 ans, c'est trop tard* ». Jean-Floris, un agent d'entretien de 37 ans

penche plutôt pour la responsabilité des parents : « *Les parents ne suivent pas les cahiers. Quand on a des enfants, faut surveiller le travail* ». Mais il reconnaît que, les parents, bien souvent, « *ne savent pas lire* ». Lyse-May, une commis de cuisine âgée de 40 ans, a d'ailleurs du mal avec sa fille : « *Il y a parfois des enfants traumatisés, ils ne savent pas apprendre, ils font un blocage. Ma fille a 9 ans, elle est dans une classe spéciale et elle me dit "Maman, c'est trop dur"* ».

Au rectorat, on reconnaît le problème, en cherchant à y apporter des réponses spécifiques : nouvelles méthodes au CP et au CE1 avec prioritairement un dépistage des enfants en difficulté dès la maternelle, expérience de classes allégées, individualisation de l'approche, création d'un diplôme d'université de prévention et de lutte contre l'illettrisme. « *Ce diplôme s'adressera aux deux familles d'intervenants, explique Julien Vernet de la faculté de lettres et sciences humaines. Les enseignants et les formateurs pourront confronter leurs points de vue, échanger leurs expériences et même créer ensemble de nouveaux outils pour lutter contre l'illettrisme* ». De fait, quasiment un élève sur deux se trouve scolarisé en ZEP. Cela ne semble pourtant suffire puisque les évaluations donnent un écart de 10 points en français et de 15 points en mathématiques, ce que le recteur Bernard Boëne explique par les « *effets de la structure sociale réunionnaise, marquée par l'importance des catégories sociales défavorisées ou très défavorisées* ».

Dominique Latierce

Selon plusieurs enquêtes, 54 % des plus de 44 ans seraient illettrés et 46 % des 16 à 44 ans. 39 % des bénéficiaires du RMI en 2001 étaient illettrés. La moyenne nationale est de 9 % d'illettrés.

Définition

On appelle illettré une personne qui a su lire et écrire, mais a perdu toutes ses bases fondamentales, contrairement à l'analphabète qui n'a jamais su ni lire ni écrire.

Parler d'illettrisme à l'école est donc un non sens.

Le SNUipp contre l'illettrisme

Le SNUipp Réunion revendique un véritable plan de lutte contre l'échec scolaire afin de faire reculer le nombre d'illettrés dans le département. Ce plan devra prendre en considération un certain nombre de paramètres pour combattre ce fléau qui pénalise les plus défavorisés de notre société.

L'école apparaît quand même comme le premier instrument permettant de faire face à l'échec scolaire et d'améliorer le taux de réussite dès l'entrée en 6^{ème}.

Cette mission n'est possible qu'à condition que l'école bénéficie de vrais moyens notamment pour les populations situées dans les ZEP. La réflexion menée avec la profession est bénéfique car pour la première fois elle associe les personnes directement concernées : les enseignants du premier degré.

La prise en compte de données comme la spécificité linguistique et l'importance de l'existence d'une population appartenant à une catégorie sociale défavorisée sont aujourd'hui incontournables pour contribuer à faire reculer l'illettrisme à la Réunion.

Le SNUipp organise un colloque le 29 novembre avec Evelyne Poulzagues, IA-IPR ; Félix Prudent, universitaire et Jean-Bernard Huet, IEN.

Salaires et pensions : et si on augmentait ?

Comment redonner du pouvoir d'achat aux salariés pour relancer l'économie ? Le



nouvel ouvrage de la FSU sur les salaires défend la thèse de l'augmentation des salaires, explique les calculs et l'évolution des traitements des fonctionnaires, montre l'impact des politiques salariales et présente des revendications de la FSU en matière de politique salariale,

dans le public comme dans le privé.

L'ouvrage est disponible auprès des sections départementales du SNUipp au tarif de 6 euros.

Intégration dans le corps des P.E.

J moins 2. Le processus d'intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude et par concours interne doit arriver à terme en 2007.

Pourtant, selon le ministère, 6 000 instituteurs ne seraient pas intégrés à cette date (la candidature reste volontaire, certains n'auraient pas les 15 années d'ancienneté, certains veulent garder le bénéfice du logement). De ce fait, le ministère a annoncé au SNUipp, reçu en audience le 22 novembre, que le dispositif (liste d'aptitude et concours interne) serait reconduit au moins une année en 2008. Le SNUipp a rappelé la nécessité de mener très rapidement à son terme le processus d'intégration afin que l'extinction du corps des instituteurs permette aux instituteurs retraités d'intégrer le corps des P.E par assimilation.

Par ailleurs le Ministère a garanti qu'aucune possibilité d'intégration par liste d'aptitude ou concours interne ne serait perdue en 2006. Les places, qui faute de candidature ne seraient pas utilisées par certains départements, seront redistribuées dans ceux où les candidatures sont nombreuses. Concernant l'accès à la hors classe, le budget 2006 permettra 1900 intégrations soit environ 800 créations. Un chiffre en progression mais qui est loin de permettre que la hors-classe soit constituée de 15 % de P. E. On reste par ailleurs très loin de la revendication du SNUipp d'un indice terminal 782 accessible à tous.

Salaires : action unitaire le 5 décembre

Les discussions sur la fonction publique qui s'ouvriront le 6 décembre entre le Ministère et les organisations syndicales concernent les volets salaires, social et statutaire. Sur les salaires le ministre n'a dévoilé aucune de ses propositions. Les fédérations de fonctionnaires (CGT, FO, FSU et UNSA à l'heure où nous imprimons) appellent les personnels à se mobiliser le lundi 5 décembre dans l'unité. Rassemblements et délégations seront l'occasion d'exiger du ministre qu'il réponde aux revendications des personnels. Notamment des mesures qui garantissent le maintien du pouvoir d'achat des salaires et des pensions, le rattrapage des pertes, une refonte et une revalorisation des grilles qui prennent en compte les nouvelles qualifications.

Les organisations se réuniront le 7 décembre pour décider des suites à donner à l'action en fonction des résultats des négociations.

Seconde carrière : 1000 enseignants en 2006 ?

Fin octobre, le Premier ministre annonçait qu'en 2006 le dispositif pour changer d'activité au cours de la vie professionnelle prévu par la loi Fillon (1) concernera « 1000 enseignants (premier et second degrés) qui ont plus de quinze ans de carrière, (ils) seront pris en charge et formés afin de leur offrir une deuxième carrière dans une autre administration ou une collectivité locale, sur la base du volontariat ». Les ministères devront proposer « un nombre de postes significatif pour les fonctionnaires des autres administrations ».

7000 fonctionnaires de catégorie A sont re-

crutés chaque année par les autres ministères de la fonction publique d'état ce qui est trop peu pour envisager l'intégration des 1000 enseignants annoncés. Lors d'une rencontre avec la direction des personnels au Ministère, le SNUipp a rappelé la nécessité de créer des postes au budget 2006 et a demandé que le dispositif soit ouvert à la fonction publique territoriale afin de permettre effectivement le recrutement annoncé des 1000 enseignants par les autres ministères.

(1) Voir Fenêtres sur cours n° 275 du 17/10/2005



Quel avenir pour les CCPE et les CDES ?

Selon les informations fournies par le ministre, dans l'attente toujours des décrets, 168 secrétaires de CDES seront mis à disposition des maisons départementales du handicap (MDPH) sur la base du volontariat à partir du 1er janvier 2006. Le SNUipp est intervenu auprès du ministère afin d'exiger que durant la période transitoire allant jusqu'au mois de juin 2006, les conditions d'exercices des enseignants concernés ne soient pas modifiées. Dès la rentrée 2006, ils devraient passer sous l'autorité fonctionnelle du président du conseil général dans le cadre d'une conven-

tion signée avec l'IA. Par contre leur rémunération et déroulement de carrière dépendront de l'Education Nationale. Le SNUipp est intervenu pour que soient précisées les obligations et modalités de services, horaires et vacances qui risquent d'être modifiées par l'organisme d'accueil de ces personnels.

Chaque PPS nécessitera un enseignant référent, du coup les secrétaires de CCPE auront la possibilité de devenir cet « enseignant référent », responsable des équipes de suivi de la scolarisation. Ils resteront sous l'autorité de l'IA.

Champvans : les tout-petits ont la classe !

Le village jurassien de Champvans est monté en colère à Paris. Au pays, une classe parallèle accueille dix-huit enfants de 2 ans avec l'aide de trois institutrices retraitées.

Ce 16 novembre, l'école de Champvans n'est pas aux champs, mais à la ville. Une délégation est reçue en audience au Ministère de l'Éducation Nationale. Elle vient y plaider le combat que mène toute la population de ce bourg jurassien, situé à la périphérie de Dole, pour la réouverture officielle de la troisième classe de son école maternelle. L'administration en avait décidé la fermeture en mars dernier. Officielle, car depuis le 6 septembre une « classe parallèle » accueille les 18 enfants de deux ans qui n'auraient pas droit à l'école, sans cela. Trois institutrices retraitées se relaient pour faire classe.

« Tous les enfants doivent être scolarisés, la classe rouverte. Nous nous sommes engagés à faire fonctionner la classe parallèle jusqu'à la fin de l'année scolaire s'il le faut ». Pascal Striby, co-président

d'ASTERIC (1), résume l'objectif que s'est fixé l'association qu'il dirige, créée en septembre pour la circonstance. 400 membres pour ce village qui compte 1300 habitants. Pour sa part, l'administration qui redoute cette fronde s'obstine et, pour tout argument, rappelle ses chiffres. Pour trois classes, il faut 60 enfants de trois ans et plus. Il y en a aujourd'hui 56. En application de la nouvelle règle départementale, elle ignore les enfants de deux ans qui, jusqu'à l'an dernier étaient comptabilisés et scolarisés dans l'école. L'Inspecteur d'Académie ne les prend plus en compte dans les prévisions d'effectifs pour la carte scolaire. Règle à géométrie variable, car ce qui vaut pour Champvans ne vaut pas pour les villages des

alentours dont les enfants de deux ans sont comptabilisés dans les effectifs et peuvent être accueillis.

« La volonté des gens est de préserver l'égalité des chances entre les communes » explique, pour la mairie de Champvans, Jean Bertrand Gonet, conseiller municipal. Photos de délégations et de manifestations à l'appui, il raconte le soutien et la solidarité exprimés par les élus des communes rurales de la ceinture de Dole. Comme dans de nombreuses zones péri-urbaines, les villages

activités proposées, un vrai moteur de vie et de dynamisme, attractif pour toute la commune. « Il y a plus de gens dans les associations que dans le village ». Et l'école. Au moment de sa reconstruction en 2001 pour accueillir la troisième classe maternelle, la municipalité investit pour un restaurant scolaire et un centre aéré. Elle équipe ces trois lieux mitoyens pour accueillir les enfants handicapés : ascenseur, plan inclinés, rampes d'accès, toilettes, portes, etc... L'investissement dans le domaine de l'éducation est considérable pour une commune de cette taille.

Le conseiller municipal rage contre la « gestion comptable au coup par coup » de l'Inspecteur d'Académie « au détriment de la qualité ».

Régine Rose, directrice de l'école maternelle, témoigne du coût pour les enfants de la fermeture. Deux classes surchargées de 28 élèves : « difficile d'être disponible pour chacun d'eux. Le décloisonnement mis en place avec trois classes n'est plus possible. Il permettait d'alléger les effectifs pour un travail spécifique en petits groupes auprès d'élèves en difficulté. D'où l'importance de la scolarisation dès 2 ans pour le langage et la motricité notamment ».

« Nous avons demandé au Ministère un moyen provisoire pour assurer la pérennité et la continuité du service public » précise Fabrice Morel, secrétaire départemental du SNUipp qui accompagnait la délégation. Une porte de sortie pour tout le monde, une issue attendue par tout un village et ses « tout petits ».

« Nous avons demandé au Ministère un moyen provisoire pour assurer la pérennité et la continuité du service public » précise Fabrice Morel, secrétaire départemental du SNUipp qui accompagnait la délégation. Une porte de sortie pour tout le monde, une issue attendue par tout un village et ses « tout petits ».

(1) Association pour la scolarisation de tous les enfants et le retour d'un instituteur dans la commune.



se repeuplent : migration en provenance des villes, recherche d'une autre qualité de vie. Pour faire face à ce défi, école, services publics, commerces, etc, doivent répondre à l'exigence de proximité et de qualité. Ici les maires rappellent haut et fort la nécessité de la présence de l'école et de la scolarisation dès deux ans dans chaque village. L'aménagement et le devenir du territoire ne peuvent dépendre de mesures isolées.

Jean Bertrand Gonet revient sur les raisons de la « personnalité exceptionnelle de ce village qui ne meurt pas, bien au contraire ». Champvans cultive depuis longtemps ses deux atouts maîtres : les 12 associations que la municipalité subventionne. Quarante

Apprentis à 14 ans : un pas de plus dans l'exclusion

Si certains jeunes sèment le trouble c'est qu'ils s'ennuient à l'école, ceux dont on dira « *qu'ils ne sont pas faits pour l'école ou qu'elle ne peut rien pour eux* ». C'est implicitement ou très explicitement ce que le premier ministre a annoncé aux Français en proposant « *l'apprentissage dès 14 ans à des enfants qui visiblement n'ont pas le goût, n'ont pas l'envie, ou qui ont décroché ou qui ont quitté l'école* ». Ceux « *qui ont le plus de difficultés scolaires* ». Le ministre de l'éducation lui-même ne s'attendait apparemment pas à voir figurer une telle décision au chapitre des solutions à la crise des banlieues. Il va devoir gérer les contradictions et les conséquences importantes qui en découlent pour le système éducatif et les élèves. Les organisations syndicales et la communauté éducative dans leur ensemble n'ont pas manqué de les dénoncer.

« *Loin d'améliorer la situation, cela va enfoncer encore plus les jeunes en situation de précarité, les mettre à l'écart de toute possibilité de vraie qualification et d'emploi* ». Une mesure de ségrégation scolaire qui « *va accentuer le tri social, condamner définitivement à l'exclusion les jeunes les plus en difficulté* ». Gérard Aschiéri au nom de la FSU pointe la volonté du gouvernement de déscolariser ces jeunes de manière précoce. Et d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire de 16 à 14 ans pourtant inscrit dans la loi. La fin de la scolarité obligatoire portée à 16

ans en 1959, l'instauration du collège unique (1975) sont autant d'étapes d'une longue marche en avant pour démocratiser le système éducatif, élever le niveau scolaire du plus grand nombre. L'ambition du collège unique n'a pas été réalisée faute de moyens. Prévus par la loi, « *les aménagements particuliers et actions de soutien au*



profit des élèves en difficulté » n'ont pas été généralisés, « *l'équilibre des disciplines intellectuelles, artistiques, manuelles, physiques et sportives* » constitutif d'une culture commune pour tous, n'a jamais été repensé.

Face aux difficultés, le gouvernement avait déjà suggéré de renoncer au collège unique. Il a été contraint d'en réaffirmer le principe dans la loi d'orientation.

Par le biais de l'apprentissage à 14 ans, il institutionnalise le renoncement à faire ac-

céder certains élèves à une culture commune obligatoire pour tous.

Quelles que soient les précautions prises par Gilles de Robien pour déguiser cette mesure de relégation scolaire, comment en 13 semaines par an au lieu de 36, ces enfants déjà en difficulté pourraient-ils en effet se trouver en situation favorable pour préparer un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ?

L'apprentissage pour les élèves en échec, « *c'est la condamnation à perpétuité à des tâches de pure exécution, l'impossibilité d'accéder à la seconde chance que constitue la formation continue... C'est en réalité, le mépris déguisé des métiers manuels* » souligne Philippe Meirieu.

On sait que la difficulté principale de l'apprentissage pour les jeunes issus de l'immigration est de trouver des stages, le gouvernement a choisi l'impasse pour ces jeunes.

Par contre le ministre n'a rien dit sur la prévention de l'échec et l'amélioration des conditions de réussite des jeunes en difficulté ni du rôle essentiel que joue l'école primaire dans ce sens.

Gilles Sarrotte

(1) Haut Conseil de l'Évaluation de l'école (février 2005)

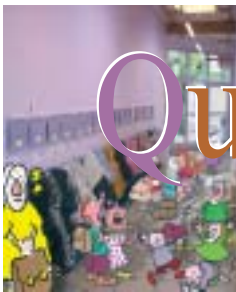
Mobilisés contre l'état d'urgence

L'état d'urgence est prolongé pour trois mois. Il restera en vigueur jusqu'au mois de février. Le 15 novembre la majorité parlementaire en a décidé ainsi en approuvant le projet présenté par le gouvernement et annoncé la veille par le Président de la République. « *On ne répond pas à une crise sociale par un régime d'exception* », ont affirmé ensemble une cinquantaine d'organisations syndicales et associatives, dont la FSU. Le fait est que l'instauration des lois d'exception n'a réglé en rien le problème des violences urbaines, et encore moins celui « *des inégalités et des discriminations qui se cumulent dans les quartiers de relégation sociale* ».

« *Restaurer la situation dans les « quartiers » et rétablir le calme,*

c'est restituer la parole à leurs habitants (...), ouvrir une négociation collective pour mettre en œuvre des actions de rétablissement de l'égalité. C'est, surtout, mettre en œuvre une politique nationale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits », affirment les signataires.

Ces organisations avaient appelé à un rassemblement le mercredi 16 novembre, place Saint-Michel à Paris. Plus de 3000 personnes ont répondu à leur appel. La mobilisation se poursuit. La FSU prolongera le débats avec les autres organisations et un nouveau rendez-vous sera fixé en janvier.



Quels fonctionnements pour réussir l'école

La démocratisation de l'école dans les années 70 s'est accompagnée d'une modification du fonctionnement du système éducatif. Face à l'échec scolaire, le fonctionnement de l'école apparaît comme une des pistes à interroger. La relancer suppose notamment de réfléchir à une organisation nouvelle.

Dossier réalisé par
Philippe Hermant
Pierre Magnetto
Sébastien Sihir

La démocratisation de l'enseignement qui a conduit à des progrès importants à partir des années 70 s'est accompagnée de modifications tout aussi importantes dans le fonctionnement du système éducatif. Des modifications de structures, comme l'instauration du collège unique et la création des cycles. Mais aussi des évolutions dans la classe et dans l'école conduites par les enseignants eux-mêmes pour faire face au défi de cette démocratisation. Aujourd'hui, alors qu'en 6ème environ 15 % des élèves peinent à maîtriser les compétences de base, questionner le fonctionnement de l'école semble incontournable si l'on veut transformer l'école dans le sens de la réussite de tous. Sans ignorer l'importance de l'environnement dans lequel vivent les élèves, le chômage des parents, l'habitat insalubre ou déshumanisé, le manque d'accès aux soins, à la culture, aux loisirs, la réflexion sur le fonctionnement de l'école permet de donner à celle-ci de meilleures chances de lutter contre l'échec scolaire. Interroger les modes d'organisation, avancer dans la réflexion sur l'évolution des pratiques enseignantes... bref, revoir le fonctionnement de l'école.

Les équipes éducatives savent faire preuve, pour faire face aux diverses difficultés, d'innovations qui ne demandent qu'à être étudiées, soutenues, reprises en compte. Par exemple, en décroissant, en travaillant en petits groupes, en multipliant les expériences avec les parents. La présence de maîtres supplémentaires est un autre exemple qui a changé les pratiques de beaucoup d'équipes

éducatives (lire ci-dessous). Un rapport du ministère (septembre 2004) montre que les élèves bénéficiant d'un maître surnuméraire se montrent plus autonomes, davantage enclins à modifier leur comportement au sein du groupe-classe. « Plus de maîtres que de classes », c'est justement une proposition du SNUipp. Elle va de paire avec la nécessité de travailler en équipe. Cette dernière s'est imposée au fil du temps avec l'évolution du métier d'enseignant : l'enseignement de nouvelles matières (TIC, langues), la prise en charge de la difficulté scolaire, l'intégration des élèves handicapés. L'enseignant n'est plus seul dans sa classe. Il doit travailler avec les collègues du RASED, le/la psychologue scolaire, l'aide éducateur ou l'assistant(e) d'éducation, les intervenant(e)s extérieur(e)s. L'intérêt de travailler en équipe c'est de construire un projet commun, de croiser les regards sur l'élève, de procéder à des décroissements et d'évaluer ensemble le travail réalisé par l'équipe. Tout cela

Se donner les moyens de réussir l'école appelle aujourd'hui à des remises en cause des modes d'organisation, de certaines pratiques.

nécessite du temps. La concertation est un besoin, un signe de professionnalisation justifié par la nécessité d'échanger, d'inventer des stratégies pédagogiques, de créer des outils communs. Or, rien n'est moins extensible que le temps et les enseignants confrontés à cette exigence, en sont réduits soit à renoncer, soit à prendre sur le hors temps scolaire. C'est pourquoi, d'ailleurs, le SNUipp estime que la 27^{ème} heure de concertation ne suffit pas.

Faire évoluer le fonctionnement de l'école ne peut se faire non plus sans prendre en



compte toutes les situations particulières. Celle des écoles rurales par exemple. Elles scolarisent près du quart des élèves et pourtant leur condition d'isolement reste insuffisamment prise en compte. Les établissements classés en ZEP ou en REP ont eux aussi des besoins spécifiques compte tenu de la mission spécifique qui leur est dévolue : scolariser et faire réussir les enfants issus des zones urbaines sensibles. Une récente enquête de l'INSEE est venue corroborer les résultats d'études plus anciennes : les ZEP ne bénéficient pas des moyens qui devraient leur être attribués.

Cela n'empêche pas, dans les écoles, aux équipes de prendre des initiatives pour améliorer leur fonctionnement. Dans les Côtes d'Armor, les enseignants d'un RPI proche de Guingamp multiplient les projets communs (lire page 18). Dans le Pas-de-Calais, une école de la REP de Le Portel bénéficie d'un maître surnuméraire pour le soutien, le décroisement, la co-intervention et l'enseignement des sciences (lire page 16). Cela rappelle que les modes de fonctionnement doivent aussi partir du terrain, des besoins, et pour cela il faut donner un certain degré d'autonomie aux équipes.

D'autres pistes sont bien entendu envisageables. Plusieurs expériences, comme celles des aides-éducateurs, mettent par exemple en évidence que le travail avec d'autres adultes au sein de l'école fait jouer d'autres compétences favorables aux élèves. Cela nécessite réflexion.

Le rôle spécifique de la maternelle ne peut être oublié dans la nécessaire réflexion à mener sur le fonctionnement de l'école. Elle a des objectifs précis et déterminants pour la réussite ultérieure des élèves qui appelle des réponses spécifiques (lire page 17). Mais

tout cela ne se fait pas sans moyens humains et budgétaires. Comment répondre à ces besoins quand le budget de l'éducation nationale diminue ? « Tant qu'une société demande à son école d'être sélective, il y a automatiquement fabrication d'échecs scolaires et des enfants qui ne réussissent pas » affirme Etienne Vellas, chargée d'enseignement à l'Université de Genève (lire page 19). La réussite de tous les élèves, une ambition qui appelle à de nouveaux fonctionnements !

Plus de maîtres que de classes

La présence d'enseignants surnuméraires dans les écoles change les pratiques des équipes pédagogiques. L'organisation du temps de travail s'en trouve modifiée, la préparation individuelle évoluant vers plus de travail collectif. Les projets se discutent ensemble et le plus souvent les emplois du temps sont établis en fonction de ces discussions. Ces maîtres supplémentaires sont principalement affectés dans les écoles situées en ZEP ou en zone rurale. Leurs modalités d'intervention varient selon les décisions des équipes pédagogiques. Une étude de la DEP, datant d'avril 2004, relève quatre organisations pédagogiques fréquemment utilisées : le co-enseignement avec l'enseignant dans la classe, le dédoublement, le décroisement et les ateliers, essentiellement mis en place autour du français et de la maîtrise de la langue. Même si souvent, le maître surnuméraire permet de prendre en charge les élèves les plus en difficulté.



Autour d'un maître supplémentaire

Au Portel, dans le Pas-de-Calais, la lutte contre l'échec scolaire a un atout : un maître supplémentaire qui modifie le fonctionnement de l'école.

« **C**omplexité et multiplicité », pour Olivier Frey, son directeur, ces deux termes sont les plus à même de définir l'école Valois de Le Portel dans le Pas-de-Calais. Dans cette école classée en REP, 180 élèves de cycle 3 sont scolarisés dans huit classes. Des élèves qui viennent aussi bien du centre-ville que de la cité HLM Pierre Loti, une cité rongée par le chômage. « *Il n'y a plus de boulot, note Olivier, la COMILOG a fermé, beaucoup de parents y travaillaient. Et maintenant, l'industrie de la pêche plonge aussi* ». Ici les gens sont exclusivement exclus par le travail, « *quand on entend parler les jeunes de Seine Saint-Denis, on se dit que c'est ce que vivent nos élèves sauf qu'eux ne sont pas exclus par la couleur de leur peau mais par la misère* », insiste Sophie, enseignante dans l'école. L'écart entre les élèves est ici très important « *il y a dans l'école à la fois des enfants vraiment brillants et d'autres en grande difficulté* », remarque Olivier, si l'an dernier on n'avait pas d'absolu non lecteur, cette année, il y en a trois ».

Pour tenter d'influer sur la réussite de tous les élèves, une multiplicité de paramètres entrent en compte. Ainsi, l'école bénéficie depuis de nombreuses années d'un maître supplémentaire. Annie Painset, la BD REP, intervient à 100 % sur l'école « *aussi bien en activité de soutien en français avec des enfants non lecteurs ou hésitants qu'en activités mathématiques sur la méthodologie en problème ; et là, aussi bien avec les élèves en difficulté qu'avec les meilleurs* ». Annie, ayant au fil des années monté des projets autour des sciences, décloisonne aussi ou dédouble des activités scientifiques avec trois autres classes. Enfin, elle passe aussi une bonne partie de son temps dans les classes « *soit en soutien, soit en co-intervention* ». Sa présence dans l'école est complétée pour les enfants par celle des membres du RASED « *2 demi-journées par semaine* ».

Présence, un peu plus rare pour une école en REP, celle dans l'équipe de trois maîtres formateurs. « *On connaissait bien le secteur, on voulait continuer notre travail dans la REP et*

on ne voulait pas abandonner l'esprit d'équipe de l'école. De plus, on s'est dit que pour les étudiants venir dans un REP était une bonne chose » explique Sophie.

Un apport bénéfique pour l'équipe aussi, heureuse du lien avec l'IUFM, « *des gens qui cherchent fondamentalement un peu plus* ». Mais, insistent aussi bien les EMF que leurs collègues « *la réflexion que l'on a à l'IUFM on l'amène dans la concertation, on réfléchit ensemble c'est un vrai travail d'équipe* ».

Le gros travail pour l'équipe est donc de gérer comme le note Olivier « *la complexité de croiser le REP, la grosse structure, les EMF, la difficulté sociale et de rendre le tout harmonieux* ». Une harmonie dans laquelle il faut également intégrer d'autres éléments. La mairie « *qui joue convenablement son rôle* » en convient Olivier et « *qui met à disposition des intervenants en EPS et en Arts Plastiques ainsi qu'une secrétaire qui effectue le travail administratif de l'école* ». Les aides éducatrices, assistants d'éducation

ou AVS qui se sont succédés ces dernières années. Même, s'il n'en reste plus qu'un alors qu'il y a quelques années quatre étaient présents dans l'école. « *De cette époque, il nous reste les salles vides qu'ils occupaient efficacement : une BCD pas totalement achevée, une salle informatique, une salle d'arts plastiques...* »

Mais pour tout mettre en harmonie pour faire réussir tous les élèves, tous regrettent le manque de temps qui leur est alloué. Et la difficulté est à la fois pour le directeur et sa décharge d'une journée mais aussi pour l'ensemble de l'équipe à se concerter ensemble mais également avec le maître surnuméraire, les membres du réseau et les différents intervenants.



Direction et fonctionnement de l'école

Si « *un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire et assure la coordination nécessaire entre les maîtres* » comme le définit le code de l'Éducation, ses tâches se sont aujourd'hui multipliées et alourdies appelant des réponses concrètes en termes de moyens financiers et définition des responsabilités.

En plus, la gestion de la complexité des missions de l'école demande à être appréhendée et maîtrisée dans le cadre pluriel de l'équipe. Cette réalité qui touche directement au fonctionnement des écoles amène une redéfinition de la fonction de direction. Le SNUipp fait des propositions pour permettre à l'équipe lors des conseils de maîtres de réguler ensemble la vie de l'école dans ses dimensions administratives, organisationnelles et pédagogiques. La question du temps de décharge accordée à la direction d'école est alors primordiale.

S'organiser en maternelle

Les spécificités de la maternelle rendent son fonctionnement différent de celui de l'élémentaire. Cela va de l'organisation spatiale au décloisonnement.

L'école maternelle a construit et affirmé au fil du temps sa spécificité et ses objectifs. Elle est reconnue comme école de socialisation et d'apprentissage pour que l'enfant devienne élève. Elle a dans le même temps fait évoluer ses modes d'organisation et de fonctionnement grâce le plus souvent à l'innovation des enseignants.

Réussir l'entrée dans les apprentissages premiers, c'est prendre en compte les besoins affectifs, physiologiques et moteurs des enfants.

L'organisation spatiale de la classe est un aspect essentiel qui permet aux enseignants d'être efficaces, attentifs aux besoins du jeune enfant qui construit par là même son autonomie. La présence de « coins actions » nombreux et bien séparés, la mise en place d'ateliers, la possibilité d'avoir « des salles spécialisées offrant de multiples expériences sensorielles et motrices » comme le précisent les programmes de 2002 ne sont pas toujours possibles du fait d'une offre inadaptée. Ainsi, parfois, on trouve dans des écoles faiblement dotées un mobilier non modulable, non mobile et pas de salle de motricité. La maternelle, c'est aussi des temps de rupture et de continuité tout au long de la journée comme lors des sorties d'école. Pas facile de les aménager, que l'enseignant soit alors toujours disponible pour les parents. Dans le même cadre, les impératifs chronobiologiques sont à prendre en compte. Le temps de sieste « temps éducatif à part entière » nécessite de bonnes conditions et la présence d'un encadrement humain, enseignant et ATSEM.

Les programmes reconnaissent aujourd'hui les temps de récréation, de sieste, etc, comme

temps d'éducation, une reconnaissance de ce que les enseignants ont intégré depuis longtemps dans leur pratique.

Que dire des effectifs quand ces derniers exposent caractérisés par une augmentation des seuils d'ouverture : 33 dans la Sarthe, 32 en Isère, 35 dans le Finistère. Comment gérer alors l'espace de la salle de classe, les moments de repli, l'alternance de temps d'ateliers éclatés et de temps collectifs nécessaires aux rythmes d'apprentissage. Même souci dans des apprentissages essentiels lorsque Agnès Florin, professeur de psychologie de l'enfant et de l'éducation affirme que « le travail sur le langage implique des petits groupes et des échanges individuels ».

Est-ce lors des décloisonnements de l'après midi avec l'enseignant des petits que ce travail peut s'effectuer ? Pas toujours évident lorsque, comme dans la Drôme, l'Ardèche notamment, ces mêmes enseignants ne sont nommés qu'à mi-temps sur le matin. Encore moins réalisable quand c'est le directeur sans décharge qui utilise ce temps pour remplir ses missions et tâches de plus en plus nombreuses et complexes.

Pourtant, les décloisonnements permettent aux équipes de travailler en petits effectifs sur des objectifs précis : groupes de projet, groupes utilisant la polyvalence d'équipe où les enseignants avec des compétences particulières se partagent les élèves, groupes de besoin sur des activités de discrimination auditive, de langage, de graphisme... Les élèves de grande section bénéficient souvent de ces dispositifs notamment ceux pour qui les compétences de cycle I ne sont pas encore totalement acquises.

Là encore, ce travail ne peut être un temps improvisé. Il demande du temps de recherche, de concertation, des échanges au sein de l'équipe pédagogique afin de construire, analyser et réajuster les projets. « Et le temps comme l'affirme de nombreux enseignants en maternelle, c'est ce qui nous manque le plus dans ces moments ».

Pour les 2 ans

Pour les tout petits, beaucoup d'écoles ont imaginé une entrée plus adaptée à chaque enfant en offrant de la souplesse : rentrées échelonnées, individualisées sous forme contractuelle avec une période d'observation permettant ainsi d'entériner, d'aménager ou de reporter la scolarisation. Certains enseignants présentent de livrets d'accueil aux familles, leur proposent des temps d'observation en classe. D'autres aménagements sont possibles comme la fréquentation de la classe uniquement pour les 2/3 ans sur des temps journaliers très courts. Des dispositifs passerelles se sont également développés instituant des collaborations famille, structure médico sociale et école.

Chaque expérience est avant tout le fruit d'une volonté commune, celle de l'équipe enseignante créative avec l'appui indispensable en ressources humaines, financières et matérielles. Maryse Métra, auteur du livre « la première rentrée » montre ainsi que « les enseignants sont de plus en plus attentifs à la première rentrée et aux modes d'accueil afin d'harmoniser au mieux le projet parental fondé sur des attentes et des représentations de l'école et le projet social chargé de faire de l'enfant un écolier ».

C'est tout l'enjeu de la scolarisation des 2/3 ans qui doit être prise très au sérieux. De bonnes conditions sont indispensables pour « permettre à chaque enfant une première expérience scolaire réussie » comme le fixent d'ailleurs les programmes 2002 pour la maternelle.





Les liaisons fructueuses en Côtes d'Armor

Le rural qui scolarise un quart des élèves en France a lui aussi ses spécificités de fonctionnement. Exemple dans deux Réseaux Pédagogiques Intégrés de Bretagne.

Deux des 9,8 millions des élèves fréquentent l'école publique (soit 24 %) sont scolarisés en rural. Pour répondre à la diversité de ces territoires, des modes d'organisation ont été définis comme les RPI ou les bassins pédagogiques. A l'intérieur de ceux-ci, les enseignants déploient des initiatives pour rompre l'isolement et développer des projets au service de la réussite des élèves. Question de survie, de dynamisme avec un fort besoin d'autonomie et de moyens.

Ainsi, dans les Côtes d'Armor, le RPI au sud de Guingamp, réunit les trois écoles de Plusquellec, Plourac'h et Carnoët. Chacun des 4 enseignants a le sentiment fort d'appartenir à une même structure pédagogique. Pour ce faire, ils ont bâti des projets communs qui concernent tous les enfants du RPI comme la classe de découverte ou l'activité piscine. « *C'est important que les enfants des trois écoles fassent des activités ensemble afin qu'ils se situent dans le temps et l'espace de leur parcours scolaire primaire* » précise Patrick Steun maître des petits-moyens.

Au centre, le projet d'école du regroupement est une base de travail intéressante car il essaie de lier les besoins d'apprentissage des élèves avec la réalité des structures scolaires. Ainsi, Elisabeth Mayor, enseignante des CM à Plourac'h mène un projet d'écriture avec ses élèves sur les types d'écrit (portrait, récit, bande dessinée) afin d'améliorer la production écrite et dont l'objet est de créer un recueil qui sera présenté au CE de Carnoët. Ces mêmes CE ont créé avec leur maître Jean Claude Ogès un grand livre d'histoire pour les Grande Section-CP de Plusquellec. Moments d'échange et de rencontre rendus possibles avec le soutien financier appuyé des collectivités locales du RPI.

Pourtant, ce réel dynamisme ne doit pas cacher les zones d'ombre et les interrogations qui subsistent. « *Face à la difficulté scolaire qui demande de l'expertise, j'ai le sentiment de saupoudrage car le réseau est incomplet et son seul intervenant, maître E ne peut être*



partout à la fois. » témoigne Jean Claude. Même expression concernant le poste itinérant qui apprend le français aux jeunes élèves anglophones qui arrivent dans les écoles. La mise en place des PPRE qui s'expérimente dans le RPI de Carnoët laisse perplexe l'enseignant « *Avec quels moyens les mettre en place seul dans mon école et mes deux niveaux ?* »

Mais comme tout à l'Est du département, à quelque 70 km de là, dans le RPI de Collinée-Saint-Jacut, au facteur rural s'ajoutent des caractéristiques où se concentrent les difficultés, les réponses se complexifient. C'est ce qui vaut d'ailleurs à ce RPI d'être en REP. Ici, aussi, les enseignants ont leurs propres initiatives pédagogiques communes. « *C'est une nécessité, une réponse à la dispersion* » comme le souligne Anne-Sophie André, maîtresse des CE2 à Saint Jacut. Défi math pour les CE et CM, rencontres sportives réunissant plus de 150 élèves, projet défi lecture suite à un stage avec les RPI et écoles des secteurs voisins, beaucoup d'actions pédagogiques fleurissent parce qu'elles sont autant d'occasions de construire les apprentissages, de développer des compétences, d'apprendre à se rencontrer.

Mais, ici, en plus, la structure dispose de moyens supplémentaires dont l'équipe se sert pour innover. Un poste de prévention contre l'illettrisme pour pratiquer des décloisonnements en CP-CE1 ainsi que le poste à mi-temps d'animateur REP occupé par Annick Josset apportent un plus indéniable. Trois quarts de son temps se passent devant élève et le reste à coordonner des actions entre les écoles. « *En me déplaçant entre toutes les écoles du REP, je suis au contact de tout ce qui se fait dans les classes. J'essaie d'agir comme un vecteur de mutualisation. Et puis après très vite, les projets se développent par internet ou par téléphone* ». En plus, Annick travaille avec les élèves à la conception d'un journal REP inter école « *la licorne* ». Chaque école envoie des élèves délégués pour le comité de rédaction sur le temps de classe et avec l'organisation d'un transport.

Pour l'avenir, les inquiétudes demeurent par rapport à la carte scolaire et au mode d'organisation en gros réseaux d'écoles. « *C'est important d'avoir encore une école dans chaque commune, expliquent Jean-Claude et Annick. Pour garder de la proximité avec les parents, du lien intergénérationnel* ».

« L'école formative va de paire avec l'école de la confiance »

Etiennette Vellas, chargée d'enseignement à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève,

Pédagogiquement, quelles pistes pourraient améliorer efficacement le fonctionnement des écoles pour améliorer la réussite de tous les élèves ?

Un intérêt plus grand de la part des enseignants pour le sens des savoirs à faire construire aux élèves me semble une priorité. J'ai entendu un jour une élève demander à son enseignante : « *Je dois la faire au présent ou à l'imparfait mon addition ?* »

Ce genre de questions nous alerte sur la multiplicité des sens personnels donnés à un même objet de savoir, après un temps d'enseignement. Si nous nous préoccupons aujourd'hui assez bien des significations extrinsèques des savoirs (ex. à quoi sert l'écrit ? à qui sert-il ?), leurs significations intrinsèques sont moins bien servies (ex. d'où vient l'écrit ? de quoi est-il fait ? comment fonctionne-t-il ?).

Le sens des savoirs est de plus à différencier du sens à donner à l'école, aux situations d'apprentissage, à l'acte d'apprendre, à savoir. Tous ces éléments ont un rapport avec la réussite scolaire.

On a beaucoup parlé de pédagogie différenciée. Or ce sont les parcours de formation des élèves qui sont à différencier. C'est pourquoi je pense qu'un travail en modules s'articulant à un travail par groupe classe stable est une piste intéressante. Les modules permettent de travailler en parallèle, dans toute l'école, plusieurs objectifs d'une même discipline. Tous les élèves sont répartis dans les modules dont ils ont le plus besoin.

Cette organisation du travail passe nécessairement par le développement du travail en équipe.

Actuellement, quand les enseignants se réunissent, ils s'occupent encore souvent, plus de tâches administratives que de situations d'apprentissage. Le travail en module a cette qualité : il oblige de discuter des objectifs, il permet alors de se rendre compte que ceux-là ne sont jamais compris de la même manière. Il y a un énorme



Entretien avec

Etiennette Vellas

« Il est très difficile de demander de travailler en équipe sérieusement, si l'institution n'offre pas un temps spécifique prévu à cet effet »

travail d'approche du savoir à réaliser en commun, si l'on veut dans une école proposer de riches situations d'apprentissage.

L'éclatement du groupe classe entraîne une recomposition de l'espace, du nombre d'enseignants, voire une interrogation sur les effectifs.

Baisser les effectifs ne suffit pas à lutter pour la réussite de tous. Philippe Meirieu par rapport aux effectifs dit d'ailleurs qu'on devrait peut-être demander plus d'espace par groupe classe plutôt que moins d'élèves par classe. Je trouve que c'est une bonne question. Dans les écoles nouvelles, et quand les enseignants sont consultés par les architectes, on trouve des petites salles annexes à la classe, des mezzanines, de nouveaux lieux utiles au travail en équipe.

La réussite de tous nécessite des moyens supplémentaires.

L'argent aide à avoir du meilleur matériel, des enseignants supplémentaires. En Suisse, il existe des maîtres surnuméraires –les généralistes non titulaires de classe-. Au début, ils intervenaient pour les enfants en difficulté. Aujourd'hui, ils prennent souvent en charge des groupes hétérogènes, co-interviennent en classe, animent des modules ou des projets pour l'ensemble de l'école. C'est sans conteste un plus pour la réussite des élèves. Mais ce qui manque particulièrement aux enseignants c'est du temps de travail en commun hors enseignement. Il est très difficile de demander de travailler en équipe sérieusement, si l'institution n'offre pas un temps spécifique prévu à cet effet.

Vous insistez également sur les dangers d'une école sélective.

Le couplage de la formation et de la sélection brise les meilleures intentions pédagogiques et conduit aux pires gaspillages et gâchis. Tant qu'une société demande à son école d'être sélective, il y a automatiquement fabrication d'échecs scolaires et des enfants qui ne réussissent pas.

On devrait se rapprocher de pays comme la Finlande qui réussit si bien au vu des résultats PISA. Durant toute la période de la scolarité obligatoire, les enfants de ce pays bénéficient d'une évaluation exclusivement formative, il n'y a pas de sélection.

L'école formative va de paire avec l'école de la confiance. La Finlande travaille dans un climat tout à fait serein. Confiance des enseignants dans les élèves, des élèves dans les enseignants, des parents envers les enseignants et surtout confiance de la société vis à vis de son école. Chez nous, les enseignants souffrent trop souvent d'un manque de confiance, de reconnaissance. Parce qu'ils sont soumis à cette injonction paradoxale de l'institution : formez et sélectionnez. Elle fait naître la méfiance puisque devoir sélectionner c'est s'enlever toutes les chances de faire réussir tous les élèves.

journée des droits de l'enfant

Ateliers à l'initiative du conseil des enfants



CM2 ont participé aux ateliers interactifs animés par des juristes, avocats ou la défenseuse départementale des enfants, mais également par des conseillers municipaux juniors sous forme de jeux, d'exposition ou de

A Guyancourt, dans les Yvelines, commune de 29 000 habitants, pour la troisième année consécutive le conseil municipal des enfants a réédité l'initiative « *joue avec tes droits* » à l'occasion de la journée des droits de l'enfant. 14 classes de CM1 et

vidéo. Cette année sous le thème du « *respect* », les ateliers ont concerné des thématiques tout aussi diverses que la loi, la citoyenneté, la maltraitance, les droits des enfants, les rapports nord-sud ou la convention internationale des droits de l'enfant.

« *Pour apprendre, il faut accepter de ne pas savoir, chercher seul, passer des moments désagréables. Des études ont montré qu'au niveau scolaire, les élèves les plus performants sont ceux qui acceptent le conflit sociocognitif, c'est à dire le déséquilibre créé par le fait de ne pas savoir.* »

*Didier Pleux,
docteur en psychologie du développement*

dvd

« *La Séparation* » et « *100 ans de laïcité* »

Dans le cadre du centenaire de la loi de 1905, la Ligue de l'enseignement co-produit deux DVD pour promouvoir et défendre l'idéal laïque. Le premier intitulé « *la Séparation* » permet de façon vivante, attractive et pédagogique de mieux comprendre la Loi de 1905 et la laïcité grâce à un documentaire-fiction. Pierre Ardit, Jean-Claude Drouot, Pierre Santini, Michaël Londasle incarnent les grandes figures qui ont marqué la naissance de la Loi. Le second, « *100 ans de laïcité* », contient une présentation de la loi de 1905 avec des interviews de personnalités religieuses, politiques, associatives ainsi que celles d'historiens, de sociologues ou de philosophes qui donnent leur définition de la laïcité, ainsi que le spectacle « *le cabaret de la laïcité* » et des images d'archives.

partenariat

Solidarité landaise avec le Sénégal

L'école Jean Mouchet de Darnos dans les Landes, a mis en place depuis l'an dernier un « *partenariat durable* » de solidarité avec une école du Sénégal. Refusant les « *opérations ponctuelles* », l'école landaise entretient un échange à long terme avec l'école de Zinguinchor, dans laquelle une association locale française a filmé le cadre de vie et de scolarité des élèves africains. Sensibles à ces conditions de scolarité où les élèves travaillent à même le sol, ne disposent ni de tables ni de chaises, ont un seul cahier pour l'année, les élèves français organisent des actions de solidarité pour trouver des fonds ou fournitures (chorale,

opération « *un enfant, un livre* ») pour créer une bibliothèque scolaire dans le village sénégalais. L'échange écrit a commencé, puisqu'un envoi de documents, dessins, impressions des enfants et questions est en transit. « *On touche à la fois les questions de racisme et de solidarité* » explique le directeur d'école Christian Navailles. Tout au long de leur scolarité en élémentaire, les élèves suivront l'évolution de leurs actions de solidarité. Des échanges via internet sont en perspective, et les enseignants sénégalais sont eux aussi en demande de relations pédagogiques.

à suivre

L'odyssée sibérienne de Nicolas Vanier



Sur plus de 8000 km de montagne, de taïga et de toundra, Nicolas Vanier et ses dix chiens vont progresser à raison de plus de 80 km par 24 heures sur une piste éphémère tracée une semaine avant son passage par des Sibériens, trappeurs, éleveurs de rennes. Cette Odyssée qui débutera le 2

décembre sur les bords du très mythique Lac Baïkal s'achèvera à la fin de l'hiver le plus froid de la planète sur la très symbolique Place Rouge de Moscou. Le CRDP de Paris met en place des outils pour permettre aux élèves de suivre à distance cette « *Odyssée sibérienne* ». <http://crdp.ac-paris.fr>

responsabilité

Des groupes de travail

Lors du CTPM du 18 octobre, le directeur du cabinet du ministère de l'Éducation a annoncé aux organisations syndicales la poursuite des discussions sur la responsabilité des enseignants. Cette proposition fait suite à la tenue de deux groupes de travail en janvier et février 2005 exigée par le SNUipp après que plusieurs jugements aient récemment fixé la jurisprudence sur la responsabilité des enseignants. Quatre thèmes de réflexion sont proposés autour de la protection juridique des personnels, de la définition des règles applicables aux activités pédagogiques, des contenus de formation à l'IUFM et de l'état

de la jurisprudence sur « les délits non intentionnels » selon les termes du ministère.

Le SNUipp est intervenu pour que soit pris en compte également la question de la responsabilité dans les situations liées à la protection de l'enfance ainsi que la création d'un système d'information et de personnes ressources sur les situations liées à la sécurité des élèves.

Tous ces éléments feront l'objet de réunions bilatérales avec les organisations siégeant au CTPM. Le ministère a annoncé qu'elles devraient servir de base à la proposition d'une nouvelle circulaire sur la protection juridique des fonctionnaires.

2 ans

Contrat de scolarisation en Charente



Un contrat de scolarisation pour les enfants de deux à trois ans vient d'être mis en place par l'I.A. de la Charente. Son objectif est de proposer une entrée à l'école pour les tout-petits la plus adaptée et la plus souple en prenant en compte « les besoins physiologiques, psychologiques et affectifs » du jeune enfant.

Après une période d'observation de trois semaines effectuée par l'enseignant, la scolarisation est soit entérinée, soit aménagée ou différée à la rentrée de janvier.

Ce contrat est accompagné par un guide méthodologique à l'usage des directrices et directeurs et d'un

formulaire définissant les principes et les modalités de scolarisation à l'attention des équipes enseignantes. L'accent est mis sur la qualité des équipements intérieurs, extérieurs et des aménagements d'espace indispensables.

Parce que « la maternelle n'a pas pour fonction simplement de garder les enfants » comme le précise le guide contrat mais bien de leur permettre d'entrer dans les apprentissages, la scolarisation des tout-petits requiert une information et une collaboration avec les familles. C'est un enjeu fort de la scolarisation des deux ans dans les milieux les moins favorisés.

Christelle Hannon, liste complémentaire

Portrait



Christelle Hannon a été appelée début septembre sur la liste complémentaire pour enseigner à La Courneuve.

Être sur liste complémentaire — L.C. — est une « situation peu confortable, parce qu'on sait qu'on va être appelé, mais on ne sait pas quand, donc on ne peut rien préparer et on se sent dans l'attente ». 110^{ème} sur la LC de l'académie de Créteil, l'échec digéré de ne pas être sur la liste principale, il a fallu à Christelle Hannon « être disponible en cas d'appel ». Le 13 septembre, l'attente de Christelle a été levée, convoquée dès le lendemain pour apprendre son affectation : un CP à La Courneuve. Les premières angoisses ont commencé : comment organiser la classe ? Préparer une séance ? Quelles méthodes de lecture utiliser ? Une situation d'autant plus difficile que ses derniers passages dans une classe élémentaire remontent à sa propre scolarisation. En bagage, seules ses deux années de préparation du concours qui lui ont donné « quelques idées et représentations sur le fonctionnement quotidien d'une classe ». Même pas de PE1. Elle a tout de même bénéficié en septembre d'une « semaine d'immersion dans une autre école pour s'imprégner de l'ambiance de classe », puis de l'aide de ses collègues et la visite d'une conseillère pédagogique lui ont fourni quelques pistes de travail. Mais elle se sent encore la « tête dans la guidon », face à la masse de séances à préparer et son manque de formation initiale. « Je suis dans une situation contradictoire » confie-t-elle, malgré une extinction de voix suite à ses soirées prolongées à préparer ses journées de classe. « A la fois je suis contente d'exercer le métier qui correspond à mon projet, et en même temps c'est angoissant parce que je pars de rien ». Deux mois après, elle a compris qu'il faut « beaucoup s'adapter », mais « souffre du peu de retours sur son enseignement » et ne se sent « toujours pas la posture enseignante qu'on doit certainement acquérir en partie à l'IUFM ». Avec sa fille entrée au CP cette année, elle aime plaisanter en précisant « on fait notre CP ensemble ». Un nouvel apprentissage pour toutes les deux.

Christelle Mauss

Sur les Hauts de Rouen, l'école primaire François-Villon est située au cœur de la cité HLM, en ZEP. A l'origine, il y avait une vingtaine de classes de 30 élèves. Ensuite la diminution régulière des effectifs, due aux démolitions successives de barres et de tours dans le quartier, a ramené l'école à 9 classes pour 180 élèves et 10 postes d'enseignants, dont un maître surnuméraire affecté en cycle 2 dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme.

Si les effectifs ont beaucoup baissé, la misère sociale est restée. Les problèmes d'autrefois faits de violence, de conflits, des bagarres s'expriment moins à l'école mais ont cédé la place à une paupérisation accrue. Denis Lizer, enseignant en CM2, dans l'école depuis 15 ans, constate que les enfants sont en « mauvais état » de santé physique

et psychologique. Il n'y a pas d'infirmière, le médecin scolaire est peu disponible. « Ce n'est pas nouveau mais cela s'exacerbe », précise-t-il.

« Dans mon idée, venir prendre un poste en Zep, c'était venir dans une équipe performante. En 1991, ce nouveau « poste de soutien Zep » permettait un travail vraiment intéressant et fructueux. De plus la municipalité portait vraiment les projets », se rappelle Benoît Leclerc, aujourd'hui enseignant en CM1

Dans le quartier des projets de rénovation urbaine sont dans les cartons, mais ils n'aboutissent pas. Les familles qui restent sont celles qui n'ont pas le choix. Les trafics, les conflits entre familles... l'école n'est pas au courant de tout, mais les enfants portent toutes ces difficultés. Cependant, alors qu'ailleurs d'autres quartiers s'enflammaient, ici tout est resté plutôt calme à l'école.

Dans les classes, les difficultés d'apprentissage ont toujours existé. Mais « les enfants sont plus turbulents, moins tolérants et respectent moins les adultes », constate Nicole Grenier, agent de service dans l'école depuis 13 ans. Auparavant les élèves bénéficiaient d'un Rased au complet. Il y avait une autre organisation de l'école (petits groupes en informatique, arts plastiques, BCD...) grâce à la présence de 3 aides éducateurs restés durant cinq ans. « Ils ont eu un réel investissement et se sont très vite rendus indispensables : ils géraient les oppositions comme le refus de rentrer en classe, les fugues... Aujourd'hui on a enlevé l'indispensable », confie Eric Morel. Par exemple, ils ont contribué au travail sur la



Rouen : quand la ZEP perd ses moyens

Les enseignantes de l'école François-Villon à Rouen ont vécu les évolutions du quartier et de l'école en éducation prioritaire depuis plus de dix ans.

citoyenneté lors de la mise en place d'un permis à points, destiné à aider les enfants à réguler leur comportement (retards, violences, insultes), en lien avec les familles.

Finalement, la ZEP semble n'avoir de ZEP que le nom. En dehors de l'école, les désengagements financiers de l'Etat en matière de politique de la ville sont plus que palpables : disparition de 2 emplois-jeunes, diminution des subventions aux associations, seuls restent les éducateurs pour la petite enfance. « Le gros problème c'était et c'est toujours l'illettrisme », analyse Benoît Leclerc, enseignant en CM1, très investi comme bénévole au centre social du Châtelet.

Dans un tel contexte, difficile pour l'école de répondre à ses missions, si bien que Denis a « l'impression de faire moins de choses qu'avant » et « que le niveau de compétence qu'on exige est moins élevé ». De fait l'écart se réduit entre les élèves probablement « parce que l'on s'attache mieux

« Actuellement l'institution coupe les vivres. Même si nous avons eu des fermetures qui n'étaient pas défendables en terme d'effectifs, les spécificités et les avantages à passer de 20 à 18 par exemple, n'ont pas été entendus », **déclare Denis Lizer, enseignant en CM2.**

à l'acquisition des bases pour tout le monde ».

Pour Karine Nothias, enseignante en CE2, dans l'école depuis une dizaine d'années, « ce qui a évolué, c'est l'hétérogénéité croissante avec des problèmes nouveaux à prendre en charge : présence de primo-arrivants, de non lecteurs totaux, de problèmes importants de comportements ». « Pendant qu'on gère ceux qui ont des problèmes, pense-t-on aux autres, ceux qui attendent ? » interroge David Vauclin. « On est complètement démuni face à tout ça », estime Denis. « Le plus important, c'est de ne pas noyer l'élève dans l'échec », précise Benoît qui s'appuie sur la pédagogie du projet, les contrats, la coopération. Bientôt les 2 CM1 devraient relancer l'atelier Radio. « Si ça se passe bien dans l'école, c'est grâce à l'engagement des équipes », rappelle Denis.

Michèle Frémont

L'école c'est le dernier bastion publique dans le quartier. S'il n'y a plus de commerce, c'est faute de clientèle.

ETUDES

Anne Vieu,

coordonnatrice « politiques de la ville » à Toulouse pour le « Grand Mirail » qui regroupe 4 zones d'éducation prioritaire.

L'école n'y arrivera pas seule

Peut-on apprécier les résultats de l'école dans les Zep, surtout du côté des enseignants qui s'y sont beaucoup investis ?

Parmi les enseignants en ZEP, une partie très engagée, sur les plans politique, syndical, associatif, fait un travail de fonds depuis des années. Une autre partie composée de nouveaux enseignants arrivés là par défaut, en début de carrière, se partage entre ceux qui vont tout faire pour partir – ce qui produit un turn-over important dans les écoles – et ceux qui choisissent de rester. En fait, les enseignants ne se posent pas la question des résultats, ils savent que l'école est le seul service public qui reste dans le quartier : s'ils n'étaient pas là, il n'y aurait rien pour aider les enfants.

Les effets de la pauvreté sont-ils « contournables » pour permettre des apprentissages réussis ?

Pour nous évidemment, il y a un réel questionnement sur le plan pédagogique : comment ramener vers les apprentissages des enfants qui ont tant d'autres difficultés ? C'est un pari, une lutte de tous les jours avec, en toile de fond, un désenga-

gement : postes de maîtres « G » non pourvus, manque d'assistantes sociales, d'infirmières... La présence d'enseignants supplémentaires (surnuméraires, enseignants pour les sciences, les langues...) est aussi un réel atout. Le travail de liaison grande section-CP et CM2-6^{ème} est aussi très utile pour les élèves et leurs familles. Enfin il faut dire que la disparition des emplois-jeunes est très mal ressentie car certains projets ou fonctionnements ont dû être abandonnés, pour la BCD ou l'informatique par exemple.

Quelles sont les priorités pour l'avenir ?

De nombreux projets de restructuration n'incluent pas d'emblée les écoles. Et puis les familles sont éparpillées ailleurs et je ne suis pas sûre que l'on résolve les problèmes en les déplaçant : emplois, conditions de vie, santé... Si on n'aide pas les familles sous tous ces aspects, on ne pourra pas agir sur les parcours des élèves. L'éducation nationale n'y arrivera pas toute seule, les partenariats institutionnels et associatifs doivent réellement se mettre en place.

Education au développement et à la solidarité internationale



L'éducation au développement et à la solidarité internationale, dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) est au sommaire du BO n°41 du 10 novembre 2005. Son objectif est de « faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier ». Pour cela, quatre thèmes sélectionnés traités aux Nations Unies ont été sélectionnés par le ministère afin de sensibiliser les enfants au développement et à la solidarité internationale : les droits humains (civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels), le développement durable, la diversité culturelle et l'éducation de qualité pour tous.

Dans ce cadre, le ministère invite à « s'attacher le concours des collectivités territoriales, d'intervenants extérieurs et d'associations de solidarité internationale » parmi lesquelles figurent Educasol, RITIMO, le FORIM, l'UNICEF ou les espaces régionaux d'appui, d'échange et de concertation pour les acteurs de coopération. Ces associations mettent à disposition des publications, des outils pédagogiques, des bases de données, des ressources pertinentes en la matière et des intervenants bénévoles.

L'année scolaire est également marquée de « temps forts qui constituent autant d'opportunités de mettre en valeur initiatives et projets ». Le calendrier évoque en novembre la semaine de la solidarité internationale (novembre), en avril la semaine mondiale de l'éducation, en mai la quinzaine de l'école publique et en juin la semaine du développement durable. De nombreuses occasions permettront d'aborder en classe, dans toutes les disciplines, l'éducation au développement et à la solidarité, dont l'objectif affiché du ministère est « de faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire ».

Christelle Mauss

Les personnels « intéressés par le développement de l'enseignement des langues à l'école, le perfectionnement linguistique et l'immersion dans un pays étranger » devront faire parvenir leur dossier de candidature aux inspecteurs de circonscription avant le 16 décembre dans des conditions définies au BO n°42 du 17 décembre (voir encart). Une mention particulière est faite pour les échanges franco-allemands : les maîtres s'engagent à développer l'enseignement de l'alle-

mand dans leur département (réalisation de l'objectif des 20% consacrés à l'enseignement de l'allemand). Cet échange n'est pas un détachement, les enseignants restent en position d'activité et restent titulaires de leur poste. La limite de dépôt des candidatures est fixée au 27 janvier 2006.

Demande de listes nominatives d'élèves en grande difficulté scolaire : La Commission nationale Informatique et libertés a été saisie d'une demande sur la légitimité de la demande d'un ins-

pecteur de l'éducation nationale d'obtenir la liste nominative d'élèves suivi par le Rased. La CNIL s'est appuyée en particulier sur la circulaire n°2002-113 du 30 avril 2002 pour considérer qu'en dehors des personnels du Rased, de l'enseignant de l'élève et du directeur de l'école, personne d'autre n'est fondé à faire cette demande. L'Ien, chargé de l'évaluation globale du dispositif, n'a besoin que de « données agrégées non nominatives ». A ce jour le ministère n'a pas réagi à cette appréciation.

Lu dans le BO

- n°42 du 17 novembre 2005- ENCART : échanges et actions de formation à l'étranger – année scolaire 2006-2007 concernant :
 - les séjours et actions de formation à l'étranger d'enseignants du 1er et 2d degrés
 - les échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes
 - échanges franco-allemand d'enseignants du 1^{er} degré

Questions / Réponses

Si je suis mis à disposition (oeuvres, maisons du handicap), qui me paie et organise mon travail ?

La rémunération et l'avancement se font comme pour tout enseignant du département, et la gestion est effectuée par l'inspection académique. Par contre, l'organisation du service, les vacances, le temps hebdomadaire et annuel du travail et les missions sont définis par une convention liant l'organisme d'accueil à l'IA. La mise à disposition est donc liée à l'acceptation de cette convention par l'intéressé(e). Aucun personnel ne peut être contraint d'être mis à disposition s'il ne l'a pas souhaité.

Jusqu'à quand puis-je modifier ou annuler ma demande de permutation ?

Les demandes d'annulation et de modification de candidature, ainsi que les dernières saisies au titre de rapprochement de conjoints (pour les couples dont le conjoint est muté postérieurement au 25 novembre) sont à enregistrer avant le 26 janvier 2006. Les demandes tardives au titre du rapprochement de conjoints (pour les couples dont le conjoint est muté postérieurement au 25 janvier) sont à déposer avant le 28 février.

Quelles sont les possibilités de prendre un temps partiel en cours d'année ?

Uniquement à l'issue d'un congé maternité ou congé parental. Ce temps partiel est de droit mais la demande est à déposer au moins deux mois avant. La quotité ne peut pas être imposée par les services de l'IA.

Je suis directrice d'école. Peut-on m'obliger à utiliser « base élèves » pour la gestion de mon école ?

« Base élèves » est actuellement en expérimentation dans 1500 écoles. Cette expérimentation est réalisée dans des écoles volontaires. Nul ne peut être contraint à informatiser sa gestion ou à utiliser tel ou tel système de gestion.

Indemnités...

Heures supplémentaires - Actions de soutien

(210 - D88-1267 du 30-12-1998)

	Surveillance
Instituteur	23,16 €
PE	26,03 €
PE hors classe	28,64 €

Etablissement pénitentiaire

	Cours/heure	Enseignement
Instituteur	19,17 €	2105,63 € annuels
PE	21,55 €	(603 - D 89-826 du
PE hors classe	23,71 €	09/11/89, A du 6/09/2000)

PROMOTIONS

AVANCEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

D. 90-680 du 01/08/1990 modifié art. 24

Tous les ans, la commission administrative paritaire départementale (CAPD) examine le tableau des promotions établi par l'inspection académique. Les promotions permettent de passer à l'échelon supérieur en fonction d'une durée requise selon les modalités d'avancement (grand choix, choix ou ancienneté) et en fonction d'un barème départemental.

Passages des échelons	Avancement		
	Grand choix	Choix	Ancienneté
Tâima			
10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
09 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
08 au 09	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
07 au 08	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
06 au 07	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
05 au 06	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
04 au 05	2 ans	-	2 ans 6 mois
03 au 04	avancement automatique : 1 ans		
02 au 03	avancement automatique : 9 mois		
01 au 02	avancement automatique : 3 mois		

... à la date du 1^{er} novembre

Indemnités de sujétions spéciales pour le remplacement - ISSR

(702 - D 89-825 du 09/11/1989)

moins de 10 km	14,70 €	40 à 49 km	32,86 €
10 à 19 km	19,11 €	50 à 59 km	38,09 €
20 à 29 km	23,56 €	60 à 80 km	43,62 €
30 à 39 km	27,67 €	par tranche de 20 km en +	6,52 €

Dans certains départements, les postes fractionnés sont indemnisés comme les indemnités de stage (qui n'ont pas augmenté) : taux de base 8,81 € (depuis le 01/01/2000 Arrêté du 31/12/99), indemnité de base pour le repas de 15,25 € et pour la nuitée de 38,11 € (53,36 € pour Paris) (depuis le 01/09/01 Arrêté du 20/09/2001)

Heures supplémentaires enseignants du 1^{er} degré (210)

	Surveillance	Heures d'enseignement
Instituteur	10,00 €	16,67 €
Instituteur spécialisé	11,00 €	18,34 €
Prof écoles	11,25 €	18,74 €
Prof écoles hors classe	12,37 €	20,62 €

Ce sont les heures au titre des collectivités locales (cantine, etc.) (D 66-787 du 14/10/66, D 2001-370 du 25/04/01) et les heures d'enseignement, synthèse en SEGPA, heures supplémentaires en établissement spécialisé, de soutien à élève non francophone.

Indemnité ZEP (403 - D 90-806 du 11/09/90) : 1116,96 € annuel soit 93,08 € / mois

Indemnités de fonction particulière (408 - D 91-236 du 28/02/91) 806,16 € annuels pour les professeurs d'école spécialisés, maîtres formateurs (sauf CPAIEN), CPD EPS, psychologues scolaires, en Rased, commissions

Indemnité SEGPA, ERPD, EREA, CNED, UPI, classes relais (147 - D.89-826 du 09/11/89) 1506,60 € annuels

Indemnité d'accueil de stagiaires (212) pour les Maîtres d'accueil temporaire 21,96 € par semaine par stagiaire

Indemnité de fonction versée aux maîtres formateurs (sous conditions) (650 -D 2001-811 du 07/09/2001 - A du 07/09/01) 601,32 €/an (*650)

Indemnité de sujétion spéciale aux conseillers en formation continue (323 - D 90-165 du 20/02/90) 7254,48 € annuels

Indemnité de responsabilité de direction EREA ERPD, UPR (110 - D 2002-47 du 09/01/02, A du 09/01/2002) : 1086,36 € annuels

Indemnité de sujétion spéciale directeurs EREA, ERPD, responsable UPR, directeur adjoint SEGPA (433 - D 2002-47 du 09/01/02, A du 09/01/2002) : 2784,72 € annuels

En ligne

L'environnement parle net

Educ-envir

Partager l'information, mettre en commun les ressources, établir entre nous des contacts permanents pour que l'éducation à l'environnement soit plus efficace, tel est l'objectif de l'Espace Internet Educ-Envir. Il est ouvert à tous. L'échange, le partage, l'horizontalité, la synergie, la non-hiérarchie sont les principaux mots-clé de la philosophie de cet outil.

<http://www.educ-envir.org/papyrus.php?menu=16>



Sur educnet

Sur le site du ministère, textes officiels et ressources sur l'EEDD : réseau des correspondants académiques, sites académiques, base de ressource thématique, ressources scientifiques et produits multimédias.

<http://www.educnet.education.fr/EEDD/default.htm>

Défi pour la terre

La Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont lancé le Défi pour la Terre. Il s'agit de s'engager à mettre en pratique, au quotidien, des gestes concrets pour réduire notre impact sur l'environnement.

Des outils pédagogiques et un concours, « Chantons le Défi pour la Terre », s'adresse aux classes du primaire et les invite à créer une chanson ou un clip musical sur les thèmes écotoyenneté, consommation responsable, lutte contre le gaspillage, économies d'eau et d'énergie, réduction des pollutions, respect des espèces vivantes, tri des déchets, qualité de l'air, changement climatique...

www.defipourlaterre.org/ensemble/chanter_defi/



A l'école de la forêt

Il permet de sensibiliser les enseignants et les élèves aux fonctions caractéristiques de la forêt et à sa gestion durable, de leur permettre de réaliser des actions concrètes et diversifiées.

L'attribution du label « À l'école de la Forêt » à un projet de classe ou d'école permet de bénéficier du soutien financier du ministère en charge de l'Agriculture.

www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/



Littérature de jeunesse

Noël 2005...

Voici le temps de Noël. Mais, à côté des récits traditionnels, les Pères Noëls cette année nous réservent quelques surprises...

Joyeux Noël Pénélope ! (A) A. Gutman, G. Hallensleben – Gallimard 2004 (14 euros) Dès 3 ans

Un grand album aux couleurs vives, plein de caches, de fenêtres et de tirettes pour préparer Noël avec Pénélope, la délicieuse koala bleue. On décore le salon, le sapin, on découvre les cadeaux, on monte les jouets : C'est la fête !



Le Petit Lapin de Noël (A) Nadja, ill.

O. Lecaye - Ecole des loisirs 1996 (Lutin poche) Dès 3 ans

O. Lecaye et Nadja, la mère et la fille, collaborent pour créer une délicieuse histoire de Noël, pleine de tendresse et de générosité. C'est le matin de Noël. Petit Lapin et ses frères et sœurs courent fébrilement jusqu'à la cheminée... mais il n'y a pas un seul cadeau ! La neige est tombée si fort cette nuit qu'elle a enseveli la maison et que le Père Noël ne l'a pas vue. Petit Lapin, le dernier-né, se lance tout seul à sa poursuite. Chemin faisant, il vient en aide à ceux qu'il rencontre. Ce qui n'échappe pas au Père Noël qui va à son tour se montrer généreux...

Noël blanc, Noël noir (A) B. Fontanel, ill. T. Schamp - Albin Michel 2005 (13,50 euros) Dès 6 ans.

Un album de Noël réjouissant qui change des thèmes traditionnels ! Moussa n'est pas d'ici, Moussa n'a rien à lui. Moussa est africain et vit dans un foyer. Mais il a un boulot : il est éboueur et récupère les objets cassés, dédaignés, jetés, qu'il bricole avec génie pour créer de fabuleuses inventions. Il a aussi des neveux fraîchement arrivés et pour leur premier Noël en France, Moussa imagine une fête splendide.

D'abord, une balade dans la ville en réquisitionnant les copains et leur benne à ordures, histoire de voir d'en haut les lumières de la ville, puis le sapin improvisé couvert d'une foule de cadeaux improbables mais accueillis avec bonheur par les petits et les grands ! Curieux comme ce Père Noël est bricoleur et ingénieux !

Le père Noël noir (A) B. Heitz – Palette...2004 (13,50 euros) Dès 6 ans

On ignore beaucoup de choses sur le Père Noël ! Par exemple, qu'il est marié à une bonne femme pas commode. Ce 24 décembre, elle l'oblige à s'habiller de noir et



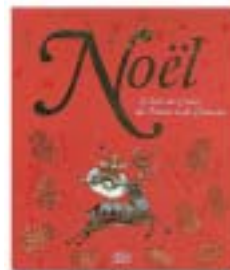
à couper sa barbe, si bien que des policiers pompettes le prennent pour Dédé le voleur... et hop ! en prison. Qui donc va assurer la distribution des jouets tant attendus ? Dédé ! Dédé, qui entre temps lui a volé son traîneau et qui a piqué

le manteau rouge du gardien, se voit dans l'obligation d'assurer la tournée de Noël... pour l'éternité ! B. Heitz s'en donne à cœur joie avec cette histoire rocambolesque et ses croquis pleins d'humour !

Noël, le livre des contes, des poésies et des chansons (A) Collectif – Milan 2005 (20 euros) Dès 7 ans

Sous sa couverture rouge titrée d'or, c'est un bel album de fête, soigneusement présent, illustré par plusieurs artistes tels que A. Romby, E. Nouen, G. de Conno, D. Thibault, S. Poulin etc... Y sont présentés des contes de Noël classiques (Grimm, Andersen...) ou traditionnels (La Béfana...) souvent réécrits par Anne Dorvil (on peut le regretter, pourquoi pas les textes originaux ?) des poèmes de

Prévert, P. Coran, G a m a r r a , R i m b a u d ... e t quatre chansons (Vive le vent...).



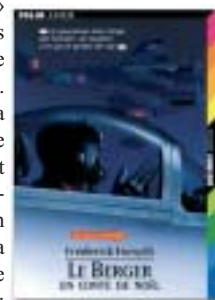
Lèche-casserole

(A) G. de Sancy, ill. A. Moreau - Atelier du Poisson soluble 2004 (15 euros) Dès 8 ans

Selon une légende islandaise, le jour de Noël, les treize fils de Gryla la Sorcière s'en vont chercher des enfants pour les dévorer. Ça commence mal pour Romain qui attend seul sa maman partie à l'hôpital. Il fait nuit et il pleut à torrents et sa mère tarde ! A minuit, de drôles bruits réveillent Romain. Il tombe alors nez à nez sur un géant d'une laideur épouvantable, du nom de Lèche-Casserole, puis à la horde de ses frères ! Comme c'est un conte super, Romain parvient à leur échapper grâce à sa ruse et grâce un peu aussi au Père Noël, qui surgit sur sa moto-renne. Frissons et plaisir garantis grâce aussi aux illustrations en double-pages dans les tons gris-brun avec cadrages insolites !

Le Berger : Un conte de Noël (P) F. Forsyth, ill. Lou Feck – Gallimard (Folio Junior) 4,80 euros

En 1985, un ancien pilote de la RFA raconte son incroyable odyssée. C'était la nuit de Noël 1957. Son avion était perdu au-dessus de la Mer du Nord. Plus de système électrique, plus de radio, peu de carburant, brouillard... Soudain, surgit de la brume la silhouette d'un de ces avions, appelés « Berger » chargés de guider les avions en détresse jusqu'à une base. Mais, surprise, la base d'atterrissage était étonnamment calme et les rares occupants bien étranges... Jusqu'à la dernière ligne, le mystère subsiste ; suspense et fantastique se mêlent dans cette étonnante aventure !



Marie-Claire Plume

Retrouvez la suite de cette sélection de Noël sur le site du SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html> : Livres de jeunesse – « Noël 2005 »

Leur avis

FERE-CECA (Fédération espagnole de l'enseignement catholique)

« Nos établissements ont été, sont et seront des plateformes d'évangélisation où l'on travaille de façon à faire intégrer la vie des élèves, leur culture et leur foi. »

CEAPA (confédération espagnole des parents d'élèves) majoritaire dans l'école publique

« Les organisations conservatrices prétendent imposer l'enseignement de la religion obligatoire à tous les élèves et passer outre le droit constitutionnel qui protège les parents qui ne choisissent pas une éducation religieuse pour leurs enfants. CEAPA critique la victimisation des organisations conservatrices, parce que la LOE maintient le statut actuel de la matière de religion catholique, qui reste dans l'horaire scolaire, sans caractère évaluable bien qu'elle figurera dans le dossier académique. »

STEs (confédération des syndicats de travailleurs de l'enseignement)

« La LOE est insuffisante et décevante. Elle garde beaucoup d'éléments qui étaient présents dans la LOCE, loi imposée par le Parti Populaire. (...) Le gouvernement doit appliquer son programme électoral qui indiquait que l'enseignement public est la colonne vertébrale du système éducatif (...) La STEs propose de réaliser des mobilisations pour défendre l'École Publique, gravement menacée actuellement. »

Fédération de l'enseignement des CC.OO. (commissions ouvrières)

« La fédération CC.OO. demande au gouvernement de ne pas céder aux pressions de la droite et des éléments les plus conservateurs de la société. Sous le prétexte du droit à l'éducation, leurs exigences cherchent seulement à creuser les inégalités, à maintenir des privilèges comme le droit de sélectionner les élèves avec comme conséquences le danger d'une rupture sociale dans un système éducatif à deux vitesses. »

Espagne : égalité privé-public ?

Un projet de loi interdisant la sélection des élèves à l'entrée du privé et excluant la religion des matières prises en compte pour les examens crée une guerre privé-public.

Plusieurs centaines de milliers de personnes ont manifesté le 12 novembre à Madrid contre le projet de loi organique sur l'éducation (LOE) à l'appel des parents d'élèves catholiques et des responsables de l'enseignement privé, soutenus par une partie de l'épiscopat espagnol.

Cette nouvelle fronde de l'Espagne catholique survient cinq mois après la manifestation contre le mariage homosexuel. Elle est due essentiellement à deux dispositions contenues dans la LOE du gouvernement Zapatero, la création de commissions de garantie d'admission qui empêcherait une sélection des élèves accueillis par les établissements privés et la remise en cause du poids du cours de religion catholique.

L'école privée espagnole scolarise beaucoup plus d'élèves qu'en France, plus du tiers environ sur l'ensemble du territoire avec un taux de plus de 50 % dans certaines grandes villes. Elle se décompose en deux types d'établissements, ceux totalement privés réservés à une certaine élite sociale et les « colegios concertados ». Ces derniers sont des établissements privés sous contrat, majoritairement catholiques, regroupant primaire et secondaire et financés par l'Etat (salaires des personnels et entretien des bâtiments). Ces deux types d'établissements privés ont la possibilité de choisir leurs élèves sur dossier.

La création, prévue dans la LOE, de « commissions de garantie d'admission » remettrait en cause cette sélection. Ces commissions visent à atteindre l'équilibre entre l'école publique et l'école privée pour l'inscription d'élèves comportant des besoins éducatifs spéciaux (élèves handicapés ou nécessitant un soutien éducatif spécial pour



des raisons familiales). Elles imposeraient des critères identiques au privé et au public tels que la proximité du domicile ou du lieu de travail, le rapprochement des fratries... Par ailleurs, la LOE remet en cause la loi organique de qualité de l'éducation (LOCE) du gouvernement Aznar dont certains articles avaient été suspendus dès l'arrivée du gouvernement socialiste au pouvoir en avril 2004. En particulier, la LOCE rendait l'enseignement de la religion catholique obligatoire à l'école et décisive, au même titre que les autres matières, pour le passage en classe supérieure. La LOE propose que cet enseignement reste facultatif, sur la base du volontariat, mais compris dans le temps scolaire. Les notes obtenues lors de ces cours ne seraient plus prise en compte pour la poursuite de la scolarité.

L'examen du projet de loi a commencé le 22 novembre devant l'assemblée espagnole. Actuellement, les organisateurs de la manifestation expriment leur totale disposition au dialogue pour améliorer une loi qu'ils jugent « préjudiciable » pour le système éducatif.

A l'opposé, des associations de parents d'élèves, des syndicats et des mouvements pédagogiques qualifient « d'intéressées et de faussées » les interprétations de la LOE par les « secteurs de la droite religieuse et politique ». Ils appellent à se mobiliser pour une école publique laïque répondant au défi urgent de cohésion sociale. Ils soulignent que le défi actuel du système éducatif n'est pas la possibilité de choisir une religion ou son école mais d'assurer une réelle égalité des chances pour les élèves espagnols.

Arnaud Malaisé

Sommet de l'Internet au pays de l'information baillonnée

L'ONU a organisé à Tunis le second Sommet international de la société de l'information. Dans ce pays où la démocratie est étouffée, le Sommet a accouché d'une souris.

Plus de 400 prisonniers politiques, des journalistes et des militants des droits de l'homme passés à tabac, le président de Reporters sans frontières éconduit à sa descente d'avion, le congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'homme interdit, les mails et accès à l'Internet de personnalités bloqués ; c'est un pays idyllique que l'ONU a choisi pour organiser le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) : la Tunisie du président Ben Ali. Alors que depuis la mi-octobre 7 démocrates tunisiens observent une grève de la faim pour réclamer le respect des libertés publiques et l'instauration, selon leur propre expression, d'un « *SMIC démocratique* », le gouvernement a rétabli à l'approche de l'ouverture du Sommet mercredi 17 novembre toutes les communications via le réseau. Une décision que les opposants au régime estiment n'être que de façade et provisoire, le temps que les délégations des 170 pays venus à la manifestation fassent leurs valises trois jours plus tard, le vendredi 18. Une crainte d'autant plus justifiée que, selon un des avocats de la LTDH, actuellement une vingtaine d'internautes sont em-

prisonnés en Tunisie pour avoir téléchargé et fait circuler des articles interdits dans le pays.

S'il est pour le moins paradoxal que l'ONU ait choisi d'organiser une rencontre internationale dans un tel contexte, l'enjeu du sommet n'en demeurerait pas moins capital. Il s'agissait tout simplement d'examiner le système de régulation du Web, actuellement sous tutelle des Etats Unis. C'est l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), société de droit privé dont le siège se trouve à en Californie réunissant les 13 serveurs informatiques, qui contrôle l'ensemble des adresses IP de la planète. Or, toute adresse IP ne peut être enregistrée par l'ICANN qu'avec l'autorisation du département américain du commerce. En un simple clic de souris, le gouvernement américain a le pouvoir de couper du réseau tout un pays ou groupe d'utilisateurs. Il ne s'en est pas privé lors du déclenchement de la seconde guerre d'Irak en retirant en 2002 toutes les adresses « *.iq* » du réseau.

Or, depuis 2003, année du 1^{er} Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), à Genève, de nombreuses voix

s'élèvent pour réclamer la mise en place d'une administration internationale de l'Internet. C'est le souhait notamment de la Chine et du Brésil, qui suggèrent que la gestion du réseau incombe à l'ONU, pour permettre à tous les Etats d'avoir leur mot à dire sur l'utilisation et l'organisation d'Internet. L'Union Européenne s'est elle aussi prononcée pour un système multilatéral et collégial qui associerait l'ICANN, dont les compétences techniques sont indispensables, à tous les acteurs institutionnels et privés du Web et aux Nations Unies.

Des revendications pour l'instant balayées d'un revers de main par la délégation des Etats Unis. Finalement, le sommet de Tunis aura accouché d'une souris d'ordinateur. Une déclaration en 40 points, « l'engagement de Tunis », qui préconise la réduction de la fracture numérique mondiale, la création d'un système de gouvernance internationale de l'Internet associant ou la création d'un fonds de solidarité numérique. Puis les 20 000 participants sont rentrés chez eux.

D.L.

USA Darwin en procès

L'accession au pouvoir suprême d'une équipe de la droite ultra n'a pas d'effets que sur la politique étrangère. Se sentant le vent en poupe, les amis de Georges Bush tentent de faire passer l'intégrisme chrétien dans les programmes scolaires. Comme l'était la bonne société britannique au temps de la reine Victoria, ils sont épouvantés à l'idée que l'homme puisse descendre du singe et penchent plutôt pour une génération spontanée. Ils évitent cependant de se référer à la seule Bible pour ne pas apparaître comme les défenseurs d'une seule religion et jugent plus sage d'en appeler à un Etre supérieur. Ils nomment cela « *Intelligent design* » (le

dessein intelligent).

L'enseignement des théories de Darwin leur est insupportable et ils essaient depuis 80 ans de faire rejouer le célèbre procès Scopes qui vit, dans le Tennessee en 1925, un professeur condamné à 100 dollars d'amende pour avoir enseigné illégalement à ses élèves que l'homme descend d'un organisme unicellulaire et du singe. Mais à l'époque, ce jugement avait eu l'effet contraire : mobilisés, les progressistes avaient obtenu que la religion soit définitivement exclue des cours de sciences. Définitivement ? Pas vraiment, puisque huit familles de Dover, une région rurale à

l'est de Philadelphie, demandent qu'on enseigne la théorie de l'évolution de Darwin comme une théorie parmi d'autres, ou plutôt aux côtés de l'Intelligent design.

Le procès a d'autant plus de retentissement que, s'il donnait raison aux familles, une vingtaine d'Etat seraient prêts à mettre à mal l'enseignement des sciences au profit des dogmes religieux. Plus inquiétant, deux Américains sur trois, selon divers sondages, sont d'accord pour que l'on enseigne l'Intelligent design à valeur égale avec la théorie de l'évolution, et près de quatre sur dix sont favorables à l'élimination totale de Darwin des cours de biologie.

Cinéma

Palais Royal

Certains cinéastes qu'il faut avoir la charité de ne pas nommer, se persuadent que les gags originaux suffisent à réussir une comédie. On les devine, collectionnant les notes dans de petits carnets, convaincus qu'un film est un herbier où on colle de jolies idées. Tel n'est pas le cas de Valérie Lemerrier. Elle a de bonnes idées, c'est sûr, elle a même peut-être un petit carnet, mais elle a surtout un talent véritable de cinéaste, un sens du rythme, de la justesse du ton, qu'elle prouve une fois de plus dans "Palais-Royal". Tout est dans le détail, la mimique furtive, la réplique au bon moment, la coupe franche d'une scène que trente secondes de plus ou de moins aurait gâchée. Dans son premier film, "Quadrille", injustement méconnu, elle n'avait pas hésité à s'attaquer à Guitry. Malgré l'ombre du grand homme, il s'agissait d'une totale réussite. La justesse de ton était déjà la principale qualité de la réalisatrice débutante d'alors. Huit ans après, cruauté et fantaisie, ou fantaisie et cruauté, on ne sait pas dans quel ordre, s'allient pour raconter tout bonnement la vie de Lady Diana, ou presque, dégommer à coups de canon l'hypocrisie bourgeoise dissimulée dans les monarchies en carton-pâte, mais



© Gaumont Columbia Tristar Films

aussi la télévision et sa fausse familiarité. Dénoncer la vulgarité, bien plus que la couronne d'Angleterre ou d'on ne sait où, est l'ambition de "Palais-Royal". La justicière, "la princesse Armelle" est un grand personnage de cinéma, parce qu'elle a aussi sa part d'ombre, de mesquinerie, de rancœur. Lemerrier n'est jamais décente, jamais consensuelle, elle parle avec sa propre voix et va peut-être même obtenir un grand succès de box-office sans avoir fait la moindre concession au goût officiel, sans avoir arrondi aucun angle. Une réussite au cinéma, c'est peut-être aussi cela, attirer le public et ne rien perdre de sa liberté d'expression.

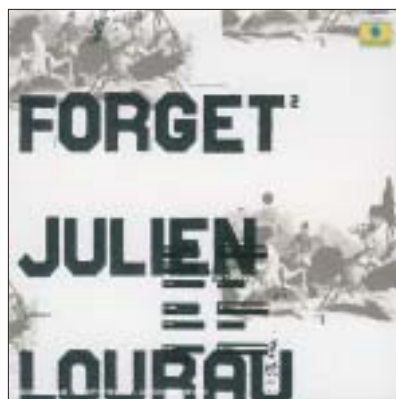
René Marx

Retrouvez les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sur www.laviedesfilms.com

Musique

Tire et oublie !

Après une veine jazz pure qui faisait la part belle à l'acoustique, Julien Lourau, saxophoniste français, revient à de nouveaux élans funk, rock électro. Un des piliers de la scène jazz actuelle, génération Magik Malik, Boran Z, mélange ses influences musicales pour un univers détonnant aux sonorités nouvelles. « *Fire and Forget* » emprunte la formule aux canonnières anglais. Quand il est question de politique, de mise sous silence, la musique se prête au jeu. Un titre en forme de parabole musicale, l'aventure est lancée, l'impro suit son cours. Ce projet en deux volets est une belle expérience collective, Bojan Z aux claviers, Eric



Löhrrer à la guitare, Daniel Garcia-bruno à la batterie...

Laure Gandebeuf

Julien Lourau : Forget Label bleu
Julien Lourau en concert : Le 6/12 aux Lilas, Le 7 et 8/12 au Sunside à Paris, le 9/12 à Nantes, le 16/12 à Chambéry

L'agenda

Colloque pour la laïcité

Initiative unitaire de syndicats et d'associations (FSU, UNSA, SGEN, CGT, LDH, Ligue de l'enseignement...) à l'occasion de la commémoration du centenaire de la loi du 9 décembre 1905.

Le 10 décembre, de 9h30 à 17 h, à l'annexe de la bourse du travail, 33 bd du Temple, 75013 Paris (métro République). Entrée libre, renseignements auprès des syndicats organisateurs.

7^{ème} forum de la langue française

« Langue et négociations : de la construction du sens aux relations humaines », les 6 et 7 décembre à la Sorbonne (Paris). Entrée libre dans la limite des places disponibles. Inscriptions au 01 45 07 60 51 et renseignements à <http://www.ciep.fr/actu/forum2005.htm>

Journée franco-allemande le 22 janvier

La semaine du 17 au 22 janvier, les écoles françaises sont invitées à organiser des activités pluridisciplinaire autour de la langue allemande. EN 2006, le thème retenu en France est « *l'allemand, un passeport pour des métiers et des carrières en Europe* ».

Une série de fiches actions sont disponibles sur le site <http://eduscol.education.fr/D0156/journeefrancoallemande.htm>

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris

Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail fsc@snuipp.fr

• Directeur de la publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Bernadette Groison, Michèle Frémont, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancette, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Christelle Mauss, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Pascale Pizzato, Guy Pourchet, Gilles Sarrotte, Sébastien Sühr, Sophie Zafari • Impression SIEP - Bois-le-Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S

• Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale



Papier recyclé

« L'échec scolaire n'est pas la conséquence de discriminations mais de la pauvreté »

Quels éléments mis en lumière par votre enquête sur « le séparatisme social » (1) peuvent expliquer la crise actuelle dans les banlieues ?

Les efforts de la politique de la ville n'ont pas fait et ne font pas reculer la ségrégation territoriale. L'action publique n'agit que sur l'aspect le plus visible des problèmes, en rénovant les habitations délabrées. C'est nécessaire, mais totalement insuffisant. Le principe de la ségrégation, c'est la recherche par chacun du meilleur environnement social pour soi et ses proches. Les plus aisés ont les moyens de s'installer dans les quartiers où se concentrent les familles les plus riches, les enfants les plus protégés, etc, les plus pauvres n'ayant d'autre choix que de vivre dans les quartiers que tout le monde a fui. Pour désamorcer la ségrégation, il faut diminuer l'enjeu, aujourd'hui démesuré, revêtu par le contexte scolaire et donc distendre les liens entre lieux d'habitation et lieux de scolarisation, inventer une nouvelle carte scolaire par exemple, moins prévisible et contournable par les familles. Plus généralement c'est toute la philosophie de notre système éducatif et d'insertion professionnelle qu'il faut revoir. La sélection est aujourd'hui absurdemment précoce et définitive, c'est une source de compétition complètement inefficace pour les meilleurs lieux de résidence.

Quels enseignements tirer des politiques territoriales menées jusqu'ici ?

Les politiques territoriales atteignent mal les publics réellement en difficulté. Contrairement à une idée reçue, les ZEP, surtout les premières vagues, représentent assez mal les élèves réellement défavorisés. Le choix des « territoires » susceptibles d'être aidés est en effet lié à des considérations d'ordre politique, ce qui brouille considérablement leur mise en œuvre. Par ailleurs, une fois qu'on a commencé à aider un territoire il est difficile de mettre un terme aux transferts de moyens, quelle que soit l'évolution des choses, les



Eric Maurin,
*économiste et directeur
d'études à l'École des hautes
études en sciences sociales
(EHESS)*

aides étant très vite perçues comme des droits acquis. Les dispositifs d'aides territoriales sont ainsi condamnés à n'évoluer que par inflations successives. On aboutit à la situation actuelle où l'effort des ZEP est saupoudré sur 15 % des élèves, ce qui aboutit à un surcroît de ressources par élève dérisoire. Sans compter qu'aider un territoire contribue à sa stigmatisation. On a constaté que classer une zone en ZEP contribuait à la fuite des classes moyennes et à la détérioration de l'environnement social.

Comment faire pour sortir de ces logiques ?

Il est possible de faire mieux, en conditionnant l'aide non pas au territoire proprement dit, mais à la composition sociale effective des écoles ou à la situation locale effective des familles. Un pays comme la Hollande cible bien mieux ses politiques

éducatives prioritaires : chaque école est tenue de faire remonter chaque année le profil sociologique effectif des élèves qui la fréquentent et se voit allouer ses ressources en fonction de ce seul profil, et non pas de son lieu d'implantation. L'effort du système éducatif pour les enfants d'immigrés est là-bas deux fois plus important qu'en France.

*Et l'école, quel rôle peut-elle jouer ?
A quelles conditions ?*

S'agissant des causes profondes de la révolte, beaucoup mettent en avant le problème des discriminations. Cela tend à faire oublier qu'il s'agit d'abord d'échec scolaire et que l'échec scolaire n'est pas la conséquence de discriminations, mais de la pauvreté extraordinaire dans laquelle grandissent encore aujourd'hui 20 % des enfants en France. A un moment crucial de leur vie, une majorité des adolescents des quartiers pauvres vivent dans des appartements surpeuplés, avec plus d'une personne par pièce. Or les statistiques sont implacables : il est quasi impossible pour un adolescent de se construire et de ne pas échouer à l'école s'il ne peut jamais disposer d'une pièce à lui. La ségrégation territoriale est aujourd'hui aussi forte en France qu'aux Etats-Unis. Etre né dans une famille pauvre condamne ainsi à grandir dans un quartier où la pauvreté et l'échec scolaire sont quatre fois plus fréquents qu'ailleurs. A l'adolescence, il est très difficile d'échapper aux normes sociales locales : travailler dur, c'est s'exposer à se faire taxer de « bouffon ». Un phénomène très largement ressenti par les enseignants, souvent confrontés à des élèves à bons potentiels mais qui n'ont aucune chance de résister à la pression sociale de leurs pairs.

**Propos recueillis par
Gilles Sarrotte**

(1) Ouvrage : « Le guetto français - Enquête sur séparatisme social » (Seuil 2004)